

# Schéma départemental des Services aux Familles 2021-2025

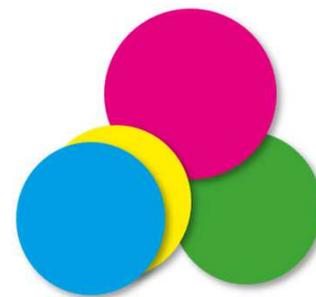


Et leurs  
partenaires



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

# Table des matières



## Editorial

3

## I - Élément de contexte

6

- ❖ Le cadre légal du déploiement des SDSF 6
- ❖ La méthodologie d'élaboration du SDSF 2021-2025 7
- ❖ Le bilan du SDSF 2016-2020 8

## II – Les enjeux identifiés

11

## III – Les principes d'actions

14

## IV – Les axes, orientations et objectifs opérationnels

16

- ❖ Vision synoptique 16
- ❖ Déclinaison par axe 17

## V – La gouvernance du SDSF

21

## VI - Annexes

24

- ❖ Liste des interlocuteurs interrogés 24
- ❖ Eléments de diagnostic 26
- ❖ Glossaire et Acronymes 45



Fruit d'une collaboration fructueuse de l'ensemble des acteurs ardéchois engagés sur le territoire aux côtés et pour les familles, cette seconde version du SDSF est une excellente occasion de remercier l'ensemble des associations et des collectivités territoriales qui œuvrent chaque jour pour proposer aux familles ardéchoises des services de qualité.

Qu'il s'agisse d'accompagner les futurs et nouveaux parents, d'accueillir et participer à l'éveil des tous petits, de favoriser la croissance des enfants, l'émancipation des jeunes et de répondre aux besoins pluriels des familles ardéchoises les actions sur le territoire sont nombreuses, toutes plus riches les unes que les autres. Ainsi, forts du bilan du premier SDSF, la réalisation de ce second fût pour chacun l'occasion de se projeter dans le futur de manière coordonnée en se demandant « En cinq ans, que voulons nous offrir à nos familles et quel levier actionner pour y arriver? »

Répondre à cette question a tout d'abord permis de faire émerger un constat : la vie de famille évolue. Tandis que le premier schéma visait un public s'arrêtant à 12 ans, celui-ci intègre les jeunes adultes jusqu'à 25ans.

Ensuite, il a été jugé nécessaire de **mettre en avant les principes forts qui unissent l'ensemble des acteurs**, qui devront sous-tendre et donner l'impulsion aux actions futures.

Au nombre de dix, nous pouvons citer parmi les plus notables tels que « la continuité dans le parcours socio-éducatif des enfants et des jeunes dans le cadre d'une prise en charge globale dans une logique inclusive et en associant les usagers », « la prise en compte de sujets de société transversaux tel que l'égalité des genres, la transition écologique, le numérique ».

L'importance, en filigrane, est de « développer des dispositifs qui iront à la rencontre des publics, dans une dynamique « d'aller vers ».

Ainsi, en respectant ces principes, d'ici 5 ans, nous voulons que la mise œuvre de ce schéma puisse permettre de :

- **Mieux accueillir l'ensemble des familles** ardéchoises et d'accompagner les parcours de chacun de leurs membres,
- **Prévenir des situations à risques** auprès des familles et les sensibiliser aux sujets clés de société,
- **Renforcer la communication** auprès des familles de manière coordonnée, de fédérer les relations partenariales autour d'une gouvernance et de réseaux d'acteurs locaux renouvelés.
- **Porter une politique volontariste de développement** de projets et de structures d'animation de la vie sociale au plus près des habitants.

Piloté par les services de l'Etat, le Conseil départemental, la Caf de l'Ardèche, la Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire, mais aussi l'Association des Maires de France 07, l'Association des maires ruraux et l'Union des associations familiales 07, ce schéma, avec ses axes et ses objectifs stratégiques, se veut être un outil partenarial une base pour avancer ensemble dans la même direction, tout en laissant libre cours à la création d'actions locales adaptées aux réalités multiples de notre département.

**Un schéma à s'approprier, à faire vôtre !**

# Les signataires



## La Préfecture de l'Ardèche

**M. Thierry DEVIMEUX**

**Préfet**

## Le Conseil départemental de l'Ardèche

**M. Olivier AMRANE**

**Président**

## La Caisse d'Allocations Familiales

**Mme Florence COPIN**

**Directrice**

**M. René SERRE-CHAMARY**

**Président**

## La Mutualité Sociale Agricole Ardèche – Drôme – Loire

**M. François DONNAY**

**Directeur**

**M. Henry JOUVE**

**Président**

# **Les partenaires**

**La Direction des Services Départementaux  
de l'Education Nationale**

**L'association des maires  
d'Ardèche**

**L'association des maires ruraux  
d'Ardèche**

**L'Union départementale  
des Associations Familiales**

# I. ELEMENTS DE CONTEXTE



## Le cadre légal du déploiement des SDSF

Conformément à la loi pour d'accélération de la simplification de l'action publique (ASAP), le SDSF de l'Ardèche s'appuie sur :

1. Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de l'enfant et de la jeunesse et de soutien à la parentalité ainsi qu'en matière de formation professionnelle continue et initiale des professionnels de l'accueil du jeune enfant, de l'enfant, de l'animation jeunesse et du soutien à la parentalité ;
2. Un plan d'action départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre de services aux familles en matière d'accueil du jeune enfant, de l'enfant et des jeunes et de soutien à la parentalité, notamment décliné à l'échelon local dans le cadre de cadres d'interventions signés entre les signataires du SDSF et les collectivités locales ;
  - Aux familles les plus isolées socialement et géographiquement et
  - A celles confrontées à la pauvreté et à la précarité,
  - Aux parents ou enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques
  - Aux parents ou représentants légaux en recherche d'emploi ou en reprise d'activité ou travaillant en horaires décalés ;

Le comité départemental des services aux familles [CDSF] en charge de l'élaboration et du suivi du SDSF a ainsi pour missions de contribuer :

1. Au développement et au maintien de services aux familles en s'appuyant sur un diagnostic territorialisé des besoins d'accueil et de services, notamment les offres adaptées :
2. A l'information sur le métier d'assistant maternel et à la définition des modalités d'accompagnement de ces professionnels et d'information sur leurs droits et obligations,
3. A l'information et à l'orientation des familles sur l'ensemble des services aux familles et prestations mis en place pour aider les parents à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle et pour les accompagner dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants ;
4. A la connaissance réciproque, la complémentarité, l'articulation et la mise en réseau des différents dispositifs et services afin de favoriser l'équilibre des rythmes de vie des enfants et la cohérence éducative, notamment entre les services et dispositifs de soutien à la parentalité, les modes d'accueil du jeune enfant, les établissements scolaires et services de l'Education Nationale, les accueils périscolaires, l'éducation populaire, l'éducation spécialisée, les services départementaux de la protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance, les services sociaux médico-sociaux actifs auprès des enfants et parents ou représentants légaux en situation de handicap en particulier les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile et les services d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées, le service public de l'emploi, les services de santé et les services de la justice ;
5. Au recensement des besoins prospectifs en matière de formation des professionnels des modes d'accueil et du soutien à la parentalité et la coordination des actions de formation initiale et continue,



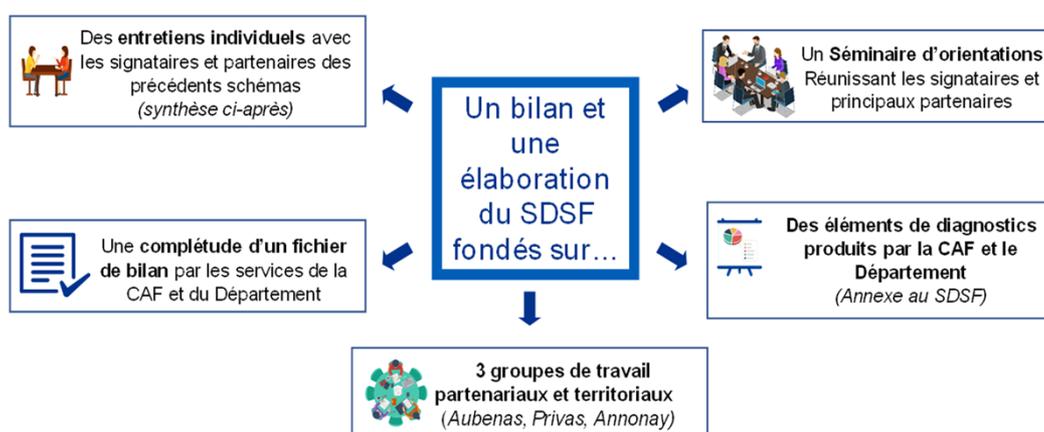
6. A la **mobilisation des employeurs publics et privés** en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et sociale
7. A la collecte et le partage des schémas communaux ou intercommunaux

Pour accomplir ses missions, le CDSF conçoit et adopte un schéma départemental des services aux familles pluriannuel dont **il suit et évalue la mise en œuvre.**

Le CDSF peut décider, **par un vote en séance plénière, d'intégrer le SDSF dans un autre schéma territorial**, tel que le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics ou le cas échéant dans un schéma départemental des Solidarités.

## La méthodologie d'élaboration du SDSF 2021-2025

L'élaboration du SDSF 2021-2025 repose sur la réalisation d'un bilan du précédent SDSF et sur une **méthodologie participative** permettant d'intégrer **les regards des partenaires et acteurs du territoire** sur l'ensemble des thématiques étudiées :



### Les entretiens avec les signataires et partenaires du SDSF

De nombreux acteurs ont été interrogés dans le cadre de la réalisation du bilan du précédent SDSF et l'élaboration du nouveau SDSF : la CAF, la MSA, le Département de l'Ardèche, l'AMF, l'UDAF, l'Education Nationale, les têtes de réseau associatifs,...La liste complète des interlocuteurs figure en Annexes.

### Les groupes de travail partenariaux et le séminaire d'élaboration des orientations

**Trois groupes de travail partenariaux** ont été réalisés, un par territoire (Annonay, Privas et Aubenas) afin de proposer des préconisations et idées d'actions à conduire dans le cadre du second Schéma Départemental des Services aux familles :

**3 groupes thématiques de partage des enjeux et d'identification de pistes d'amélioration** visant à partager et enrichir le diagnostic au contact des acteurs et partenaires institutionnels et de terrain d'une part. D'autre part, sur la base des enjeux repérés, des actions concrètes ont été proposées à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et attentes identifiés sur le territoire.



Petite enfance



Enfance



Inclusion numérique



Jeunesse



Accompagnement à la parentalité



Prise en compte du handicap

Ces **groupes partenariaux** ont réuni différents représentants des institutions et associations partenaires du SDSF (CAF, UDAF, Département, ACEPP, Pôle Ressources Handicap, Familles rurales,..., etc.) ainsi que des **représentants des collectivités territoriales** de l'Ardèche (élus, techniciens et gestionnaires).

Par ailleurs, sur la base des travaux des groupes territoriaux, **un séminaire d'orientations** s'est tenu avec les acteurs institutionnels et principales têtes de réseau ardéchois, afin de mener un travail sur les premières déclinaisons du prochain SDSF (axes, orientations, objectifs opérationnels).

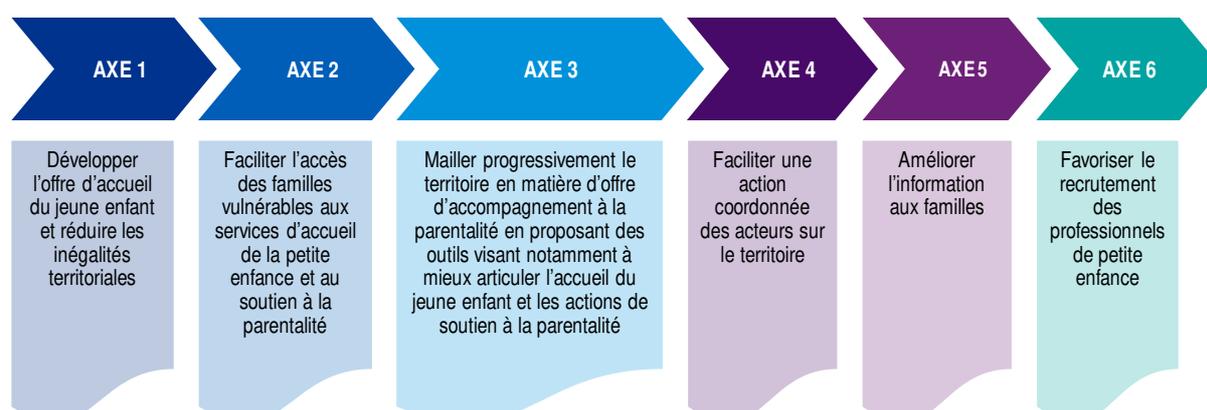
## Le bilan du SDSF 2016-2020

### Le précédent SDSF

Le Schéma de Services aux Familles (SDSF) de l'Ardèche rassemble, depuis 2016, les différents partenaires de la petite enfance et de la parentalité, inscrits dans une démarche commune sous l'égide du préfet afin de :

- Consolider le partenariat et la coordination des acteurs au service du jeune enfant et de ses parents
- Conforter l'approche territoriale du pilotage politique de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité
- Elaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant les enjeux et les compétences parentales

Ce SDSF 2016-2020 a été organisé en **6 axes stratégiques** :

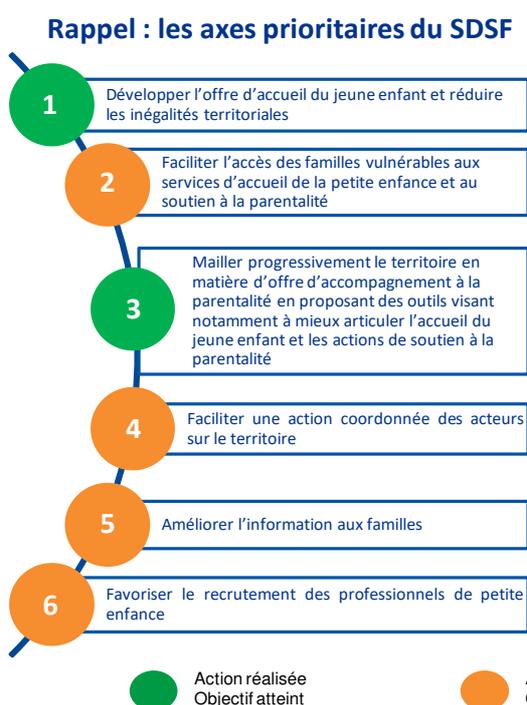




Un dernier **axe, de nature plus transversale**, focalise sur la Promotion des valeurs de la République française, la prévention de la radicalisation et la lutte contre le djihadisme. Cet axe a été intégré suite aux événements dramatiques de 2015 qui ont manifesté l'urgence à apporter en termes de réponses autour d'une mobilisation pour les valeurs de la République et le vivre ensemble. Concrètement, cela se traduit par la mise en œuvre de la charte de la laïcité de la Caisse National des Allocations Familiales (Cnaf).

## Le bilan du SDSF 2016-2019 en synthèse

La quasi-totalité des orientations définies au sein du SDSF 2016-2019 ont été réalisées, au moins partiellement :



**En synthèse**

Sur quasiment tous les axes, de grandes avancées, une véritable mise en réseau, une dynamique d'acteurs.

**2 actions valorisées par l'ensemble des partenaires**

- Une montée en puissance de la politique de **soutien à la parentalité** avec notamment l'expérimentation du label Parents07 au sein de 2 intercommunalités et la prise en compétence (facultative) de 6 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) sur la parentalité.
- **Journées départementales** annuelles et thématiques consacrées à la petite enfance, pour les familles et les professionnelles, très mobilisatrices

**Les principales difficultés**

- **Un plan d'action particulièrement ambitieux**, décliné en 7 axes et 19 objectifs opérationnels, ce qui a rendu difficile aussi bien son appropriation que son suivi puis son évaluation
- Une **gouvernance qui s'est essouffée sur la durée** et qui n'était pas forcément adaptée aux enjeux propres à cette première génération de schéma des services aux familles, malgré une bonne implication des partenaires et une dynamique interinstitutionnelle
- Une **crise** de la COVID-19 qui a ralenti la mise en œuvre des actions.

Un bilan des réalisations par axe figure en Annexes.

## Le bilan qualitatif du SDSF 2016-2019



### Une bonne dynamique partenariale autour du SDSF...

- La majorité des partenaires rencontrés souligne la **bonne dynamique partenariale** mise en œuvre autour du SDSF :
  - D'une part cette dynamique préexistait à la mise en place du SDSF, en matière de politique Petite enfance plus particulièrement. « Le SDSF a permis de valoriser et mettre en lumière tout ce qui se faisait en Ardèche ».
  - D'autre part, cette dynamique a toutefois souffert de départs fréquents au sein des différentes institutions représentées et de la crise de la COVID-19 qui a contraint les partenaires à revoir leurs priorités et/ou se recentrer sur leurs dispositifs.



- Si le SDSF a été signé en 2016, les acteurs signataires concèdent bien volontiers que sa gouvernance n'a pas été pleinement opérationnelle dès le départ, et le CED a permis de poser une gouvernance proposée à la CDSF qui l'a entérinée et a fonctionné de 2018 à fin 2019.
- Très concrètement, la mise en œuvre du SDSF a reposé sur deux niveaux de travail :
  1. La gouvernance officielle limitée car des acteurs différents
  2. Un travail de terrain : énormément d'avancées, tous les axes ont été travaillés
- Des **instances** qui ont bien fonctionné jusque 2018 :
  - La CDSF strate politique et d'information, s'est réuni 2 fois en 2016 et 2018 (bilan mi-parcours du SDSF).
  - Le COPIL, large (élus CD07, de la Caf et de la MSA, élargi aux partenaires porteurs d'actions du CED, des professionnels et gestionnaires de terrain) s'est réuni 2-3 fois par an. Suivi des actions, remontées du terrain.
  - Le COTECH de la CDSF, pour animer l'équipe technique (Caf, MSA, CD, têtes de réseau) dans une logique de transversalité décloisonnement (APP service aux familles, journée départementale), s'est réuni 5-6 fois par an.
- Une **animation du schéma** essentiellement portée par l'ex CDAJE pour la Petite Enfance, et un dynamisme bien moindre sur le soutien à la Parentalité (ex.CDSP)
- La mise en œuvre du SDSF a également permis à certains partenaires **de se positionner en partenaires essentiels dans la mise en œuvre des orientations du Schéma**, à l'instar de l'ACEPP, et ce grâce au CED.



... mais une gouvernance à clarifier et relancer

Les partenaires font cependant état **d'une gouvernance parfois floue et qui s'est essoufflée progressivement**, notamment du fait de plusieurs éléments :

- Un **schéma très ambitieux**, au sein duquel les partenaires peinent à identifier le sens global, faute d'animation soutenue de l'ensemble de la démarche au niveau « politique ». Notons toutefois que le bilan réalisé en 2018 des premières années de mise en œuvre du schéma et présenté aux partenaires et signataires a contribué à rendre compte des réalisations menées. Toutefois, les années 2019 et 2020 n'ont pas permis de maintenir une attention politique sur les objectifs du SDSF, l'essentiel des sujets étant travaillés au plan technique.
- Un **manque d'interconnaissance des partenaires** sur les actions menées par les acteurs du schéma, notamment dans le secteur associatif
- Un **manque général de transversalité entre les différentes thématiques** du schéma : la dynamique se crée à l'occasion de la mise en place de dispositifs ou projets communs mais peine à se pérenniser et à s'inscrire dans un cadre plus global.

Si le portage technique du SDSF a donc été assuré par divers partenaires et a fait l'objet d'un véritable travail de co-construction (ex : entre CAF, MSA, Département, réseaux), le **portage politique semble à renforcer** : les instances prévues (CDSF, sous-commissions) se sont avérées inadaptées pour permettre une **animation transversale du SDSF et une implication des acteurs à toutes les échelles**.

## II – LES ENJEUX IDENTIFÉS



La méthodologie participative d'élaboration du bilan du précédent SDSF et d'élaboration du présent SDSF a permis de mettre en exergue les enjeux prioritaires du territoire, de manière transversale et thématique :

### Les enjeux transversaux portant sur l'ensemble des thématiques et permettant d'assurer la réussite du SDSF

#### Des enjeux relatifs à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du SDSF :

- Avant tout, consolider tout ce qui existe, et faire perdurer ce qui a bien fonctionné. Retravailler ce qui dysfonctionne
- Une ambition globale resserrée autour de quelques objectifs phares et la mise en place d'un modèle de gouvernance plus politique et partenarial : des futurs signataires relais des orientations et ambitions du SDSF pour favoriser l'appropriation locale
- Assurer une médiation/animation du futur schéma pour assurer de la cohérence dans l'action
- Le ciblage de territoires prioritaires et une inflexion en faveur des publics résidant en quartier Politique de la Ville (QPV) et publics fragiles
- La retranscription/L'intégration des orientations du Plan Pauvreté national et des modalités de l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles (composition et existence légale de la CDSF, Evolution des missions des ex RAM, ...)
- Associer les usagers et habitants, notamment à l'animation de la vie sociale

#### Des enjeux relatifs à l'amélioration des services aux familles :

- Travailler sur une logique de parcours de l'enfant dans son environnement (familial, périscolaire, école,...).
- La proximité et de maillage territorial via l'itinérance de services et la promotion des démarches d'aller vers
- Prendre en compte les besoins spécifiques des familles et des enfants (handicap, précarité, atypie)
- Prendre en compte des priorités transversales : l'inclusion des publics vulnérables et/ou en situation de handicap, la lutte contre les violences intrafamiliales, l'égalité femmes/hommes, la transition écologique.
- Poursuivre l'animation des réseaux d'acteurs notamment petite enfance / accueils de loisirs tout en clarifiant les interventions
- Continuer à accompagner les collectivités sur les questions d'offre d'accueil et de soutien à la parentalité
- Renforcer la communication auprès des familles

## Les enjeux thématiques identifiés



### En matière de petite enfance : rester ambitieux

- Accroître quantitativement l'offre de services (nombre de places PSU) tout en restant vigilant sur l'adéquation offre/demande
- Diversifier les acteurs
- Soutenir le développement des MAM
- Maintenir un niveau de qualité de service pour les familles.
- Être plus ambitieux en matière de formation professionnelle et continue des assistants maternels

### En matière d'enfance-jeunesse :

- Remettre l'enfance et la jeunesse au cœur du SDSF
- Formuler une ambition commune sur la jeunesse intégrant entre autre la question de la mobilité en milieu rural
- Accompagner, par territoire, la mise en réseau des acteurs sur les accueils jeunesse pour garantir une continuité d'accueil quelle que soit la période de l'année (continuum)
- Améliorer le maillage territorial de l'offre, notamment dans certains quartiers urbains et en milieu rural
- Porter une attention spécifique sur certains publics sous-dotés : la tranche 11-12 ans, les publics invisibles
- Renforcer les actions autour de 3 dimensions prioritaires : éducation au numérique et à l'information / sensibilisation au développement durable / mobilisation autour des valeurs de la citoyenneté

### En matière d'accompagnement à la parentalité :

- Développer des actions à destination des parents et avec les parents
- Développer des actions spécifiques sur l'usage du numérique par les enfants et adolescents (parentalité numérique, (prévention, accompagnement, sensibilisation)
- Elargir les publics et travailler notamment autour du soutien aux parents d'adolescents
- Structurer l'offre de soutien à la parentalité pour renforcer sa visibilité

### En matière d'accès aux droits et d'inclusion numérique :

- Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion numérique de tous les publics
- Accompagner les professionnels sur les sujets de l'accès aux droits et du numérique

## Les priorités du présent SDSF



L'ensemble de ces enjeux prégnants a été étudié afin d'élaborer le plan d'action du Schéma Départemental des Services aux Familles de manière co-construite. Ce plan d'action repose sur 4 axes stratégiques :



1. Accueillir et accompagner les familles



2. Prévenir et sensibiliser



3. Coordonner et communiquer



4. Animer la vie sociale

# III. LES PRINCIPES D' ACTIONS



Afin de déployer les axes, orientations et objectifs opérationnels du SDSF 2021-2025, les partenaires et signataires du Schéma ont posé **10 principes qui doivent guider leur action**, selon leurs champs de compétences respectifs :

## 1. La continuité dans le parcours socio-éducatif des enfants et des jeunes ardéchois dans le cadre d'une prise en charge globale dans une logique inclusive et en associant les usagers

**Cela signifie que** les actions menées au titre du SDSF permettent de limiter les ruptures de parcours et sont proposées dans le cadre d'une approche globale de l'enfant, du jeune et du jeune adulte (problématique scolaire, éducative, sociale, sanitaire, loisirs...). Cela implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires sur le territoire.

## 2. Une posture d'"Aller vers" les publics

**Cela signifie que** les professionnels et les partenaires du SDSF proposent et déploient des actions et dispositifs en allant à la rencontre des bénéficiaires, en particulier en zone rurale et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et développent l'itinérance de services. Cela implique de proposer des espaces de paroles pour recueillir les attentes des habitants, des élus et de travailler avec eux sur des déclinaisons opérationnelles.

## 3. L'équité territoriale

**Cela signifie que** le maillage territorial de l'offre de services aux familles est assuré en fonction des besoins spécifiques des territoires et des solutions en proximité sont proposées (en tenant compte des problématiques de mobilité, en encourageant la réitération des actions en plusieurs endroits du territoire,...).

## 4. L'articulation du SDSF avec les autres cadres d'intervention sur le territoire

**Cela signifie qu'**une attention particulière soit apportée à l'absence de redondance pour tout dispositif et à la cohérence et complémentarité des interventions auprès des familles, des habitants et des jeunes (SDAVS, Plan de Lutte contre la Pauvreté, Stratégie nationale de soutien à la parentalité,...).



## 5. Soutenir les compétences des professionnels

**Cela signifie que** le soutien des compétences des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse est une condition de réussite des actions à mettre en œuvre. A titre d'exemples, proposer de nouveaux types de formations (neurosciences, psychologie...), permettre aux assistants maternels de suivre des formations en assurant une continuité dans la garde de l'enfant, organiser des temps d'échanges de pratiques, des journées réseaux...

## 6. Veiller à la mobilisation des moyens adéquats à la réalisation des objectifs

**Cela signifie qu'il** importe de sécuriser et de mettre en cohérence les financements et les actions à l'échelle départementale (mise en place d'une instance pérenne "conférence des financeurs" ou insertion d'un point financements à l'ordre du jour des instances de gouvernance ad hoc). De même qu'il est nécessaire de s'appuyer sur des dispositifs financiers plus simples.

## 7. La prise en compte de sujets de société transversaux : égalité des genres / la transition écologique/ le numérique

**Cela signifie que** toutes les actions mises en œuvre au titre du SDSF doivent intégrer au mieux chacune de ces priorités transversales (se poser la question dans quelle mesure l'action contribue à ou prend bien en compte ces dimensions).

## 8. La promotion de l'innovation et de l'expérimentation

**Cela signifie qu'à** partir de besoins sociaux identifiés au fil de l'eau, les partenaires du Schéma s'attachent à tester des solutions sur les territoires ou auprès de publics spécifiques via des démarches d'expérimentation et d'innovation sociale.

## 9. La simplification et lisibilité des actions du Schéma

**Cela signifie que** les acteurs quels qu'ils soient peuvent aisément s'approprier le contenu du SDSF et être des ambassadeurs des orientations qu'il porte.

## 10. Evaluation en continu du Schéma

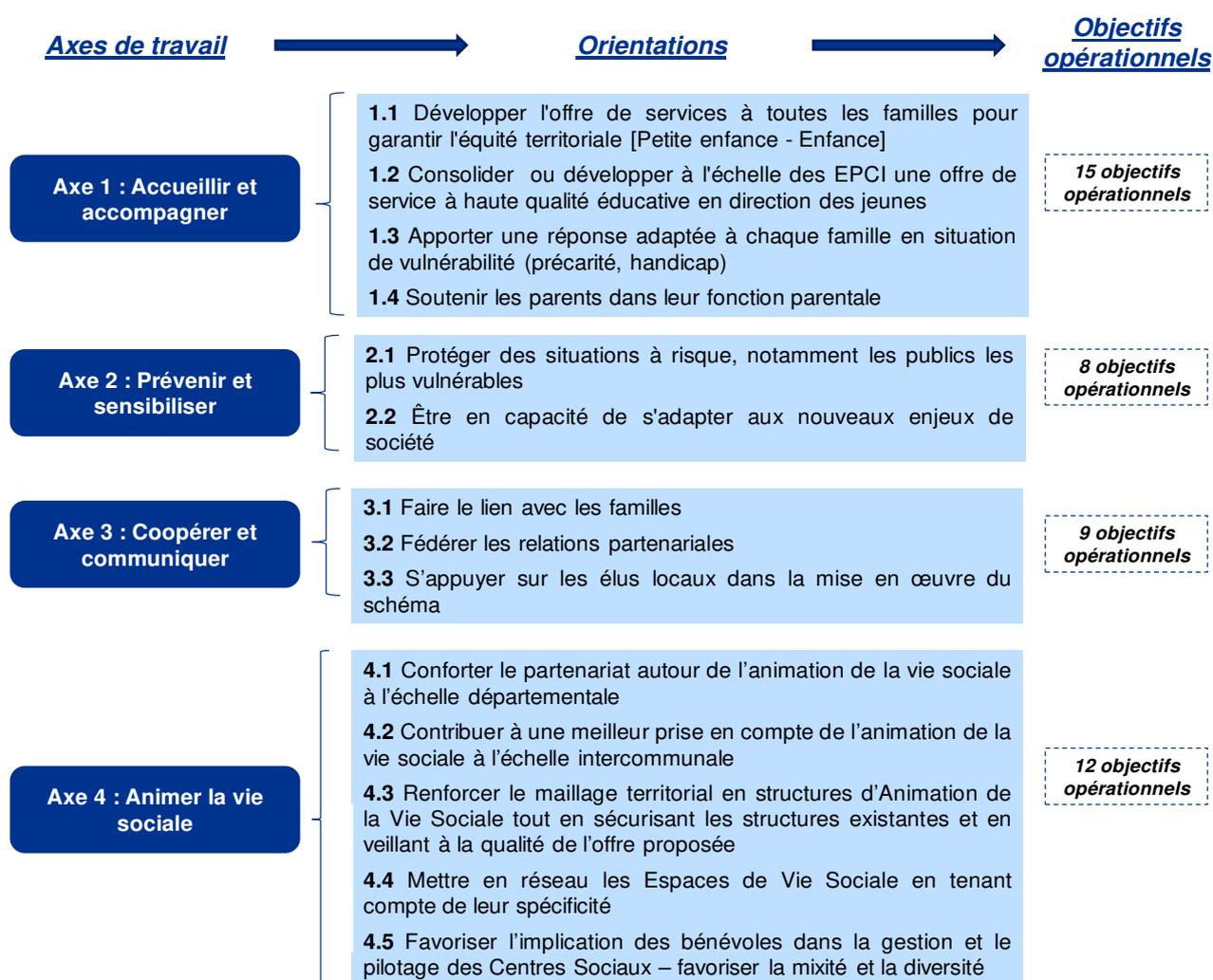
**Cela signifie qu'un** suivi et un pilotage régulier des axes/orientations/objectifs du schéma est mené, dont les instances du schéma se saisissent. L'évaluation du schéma se fait en continu et à l'issue des cinq années de mise en œuvre, sur la base d'un recueil de données quantitatives (indicateurs par objectif opérationnel) et qualitatives (au moyen d'entretiens, d'enquêtes ad hoc,...). Chemin faisant, une attention particulière à la qualité de l'évaluation des actions soutenues sera privilégiée.

# IV. LES AXES, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS OPERATIONNELS



Le SDSF s'articule autour des 4 axes, 14 orientations stratégiques et des objectifs opérationnels. Leur déclinaison repose sur un plan d'action annuel discuté en Comité départemental de suivi du SDSF et du SDAVS 2019 - 2023.

## Vision synoptique





## Déclinaison par axe

### Déclinaison de l'axe 1 : Accueillir et accompagner

Cet axe stratégique vise à accueillir et accompagner les parcours socio-éducatifs des tout-petits, des enfants et des jeunes et le parcours socio-professionnels des jeunes adultes dans une approche inclusive, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun. L'accompagnement de la fonction parentale est par ailleurs un complément indispensable à ces parcours.

### Vision d'ensemble des objectifs opérationnels

#### Orientations

**1.1** Développer l'offre de services à toutes les familles pour garantir l'équité territoriale [Petite enfance - Enfance]



- 1.1.1 Favoriser le développement et le maintien de l'**offre d'accueil du jeune enfant**, et notamment dans les **zones prioritaires**
- 1.1.2 Travailler l'**atypicité du mode d'accueil** (horaires, solutions hybrides)
- 1.1.3 Développer et accompagner les **Relais Petite Enfance (Rpe)** dans l'évolution de leurs missions et **renforcer la coordination des Mam**
- 1.1.4 Développer la **qualité d'accueil des services**, notamment par l'amélioration des projets des structures, la formation et la valorisation des métiers.
- 1.1.5 Favoriser l'**accès de tous les enfants au sein des accueils de loisirs et aux vacances** : Qualité de l'offre/périodes d'ouverture/ horaires/ tarifs adaptés aux ressources des familles/ mobilité.

**1.2** Consolider ou développer à l'échelle des EPCI une offre de service à haute qualité éducative en direction des jeunes



- 1.2.1 Développer sur les territoires non couverts **des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes** : points d'information jeunes, point d'accueil écoute jeunes...
- 1.2.2 Soutenir les dispositifs d'orientations des jeunes
- 1.2.3 Accompagner les jeunes, notamment les plus en difficulté en matière **d'emploi /insertion, de logement**, etc.
- 1.2.4 Favoriser la **participation citoyenne des jeunes et leurs engagements** dans l'élaboration des politiques publiques qui leur sont destinés
- 1.2.5 Promouvoir et valoriser les **métiers de l'animation jeunesse**

**1.3** Apporter une réponse adaptée à chaque famille en situation de vulnérabilité (précarité, handicap)



- 1.3.1 Identifier les **besoins spécifiques des familles** en situation de vulnérabilité
- 1.3.2 Faciliter l'**inclusion des enfants porteurs de handicap** ( EAJE, Accueil individuel, ALSH,...)
- 1.3.3 **Améliorer l'information des parents en situation de handicap** ou ayant un enfant en situation de handicap sur les différentes offres de service (droits, démarches, aide au répit, action de soutien à la parentalité...)

**1.4** Soutenir les parents dans leur fonction parentale



- 1.4.1 **Renforcer le soutien à la parentalité dans tous les lieux d'accueil** des enfants et adolescents : crèches, écoles, collèges, ALSH, clubs sportifs ...
- 1.4.2 Développer, adapter et s'appuyer sur des **lieux, temps, outils de rencontre et/ou d'écoute des parents notamment sur les territoires les moins bien pourvus**



## Déclinaison de l'axe 2 : Prévenir et sensibiliser

Cet axe stratégique s'inscrit dans une démarche de prévention des situations à risques auprès des familles notamment les plus vulnérables d'une part et de sensibilisation des publics et bénéficiaires sur des sujets clés de société d'autre part.

### *Vision d'ensemble des objectifs opérationnels*

#### Orientations

**2.1 Protéger des situations à risque, notamment les publics les plus vulnérables**



**2.1.1 Préparer l'accueil des 2-3 ans** pour une entrée réussie à l'école maternelle auprès des familles vulnérables et des enfants à besoins particuliers et/ou en situation de handicap  
**2.1.2 Prévenir le décrochage scolaire**  
**2.1.3 Mener des actions de sensibilisation sur les violences intra-familiales**  
**2.1.4 Développer des actions de prévention auprès des et/ou avec les jeunes**

**2.2 Être en capacité de s'adapter aux nouveaux enjeux de société**

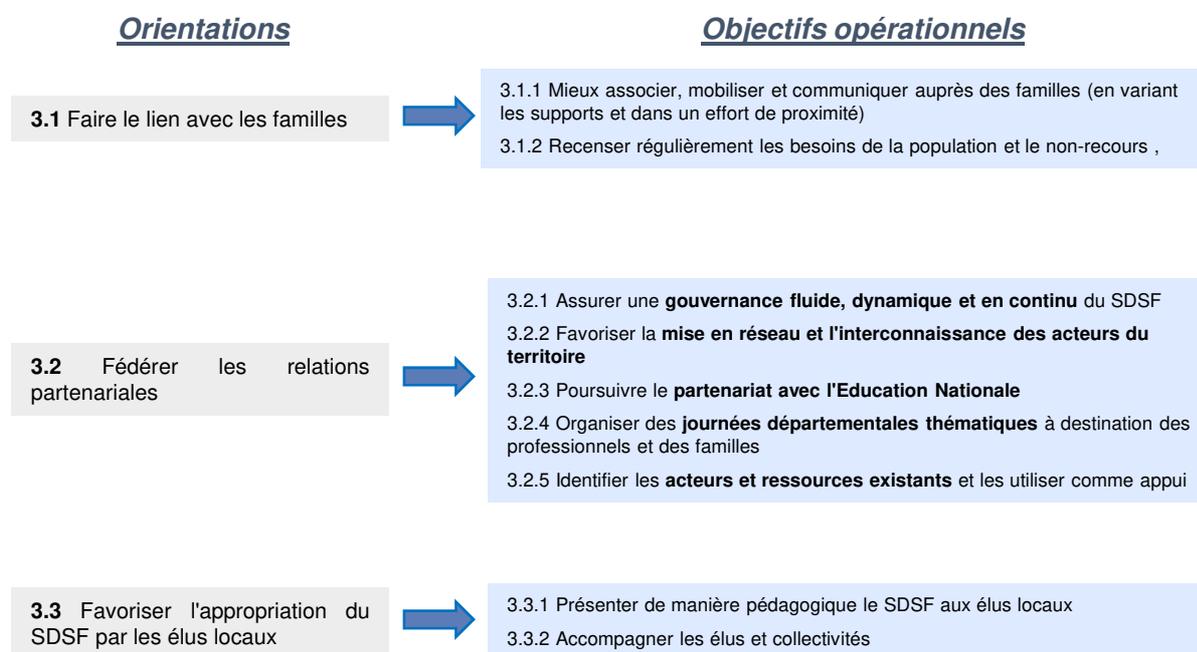


**2.2.1 Aborder les questions d'égalité fille-garçon** avec tous les publics  
**2.2.2 Soutenir la parentalité en difficulté**  
**2.2.3 Renforcer l'éducation au numérique**  
**2.2.4 Accompagner et rendre acteurs les enfants et les jeunes** sur les enjeux de société dans lesquels ils se reconnaissent

## Déclinaison de l'axe 3 : Coopérer et communiquer

Cet axe stratégique s'adresse aux familles, aux professionnels de l'action sociale ainsi qu'aux élus locaux. Il s'agit à la fois de renforcer la communication auprès des familles de manière coordonnée, de fédérer les relations partenariales autour d'une gouvernance renouvelée et plus dynamique et de poursuivre la mise en réseau des acteurs, et enfin de s'appuyer davantage sur les élus locaux dans la diffusion des orientations du Schéma.

### *Vision d'ensemble des objectifs opérationnels*

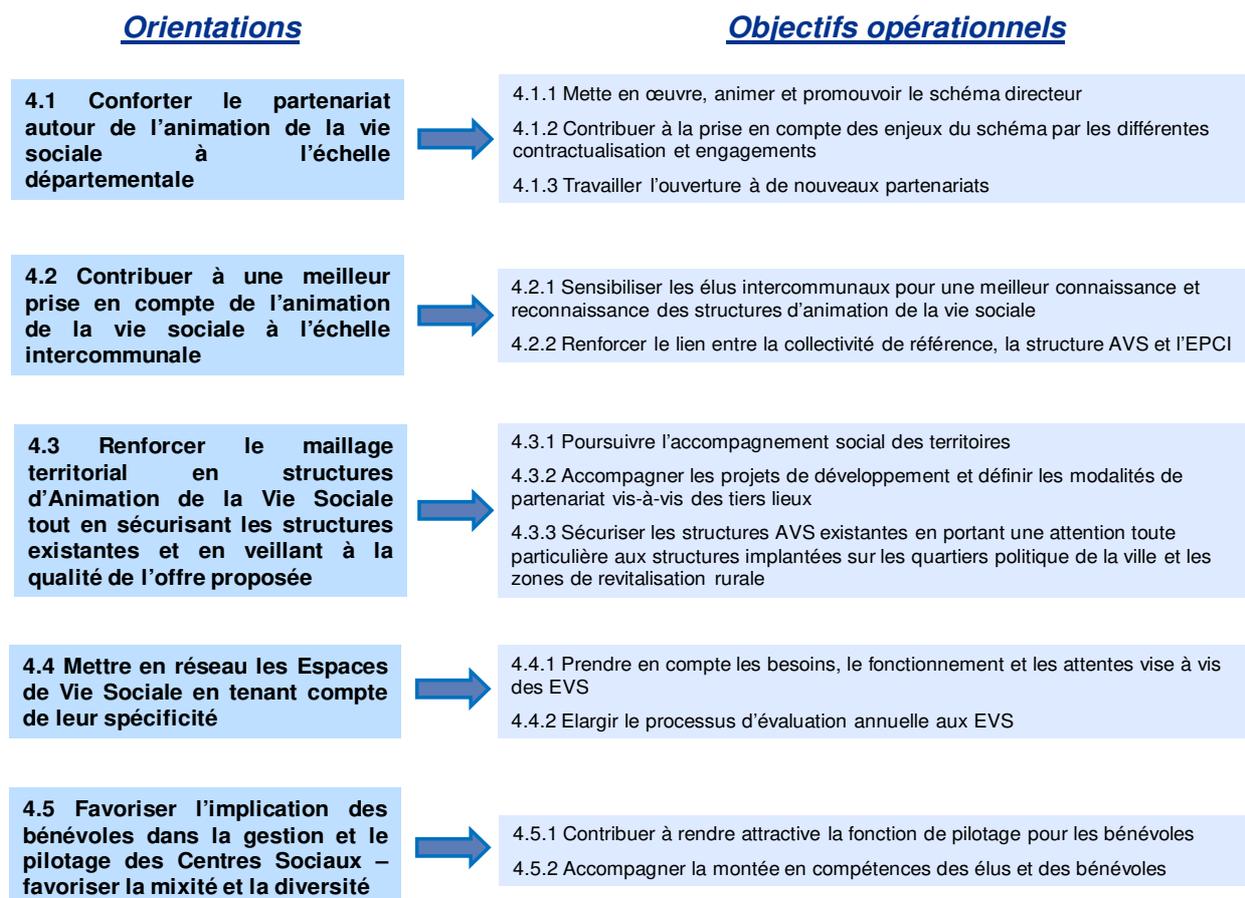




## Déclinaison de l'axe 4 : Animer la vie sociale

Cet axe stratégique reprend le contenu de l'actuel Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) pour la période 2019-2023.

### *Vision d'ensemble des objectifs opérationnels*



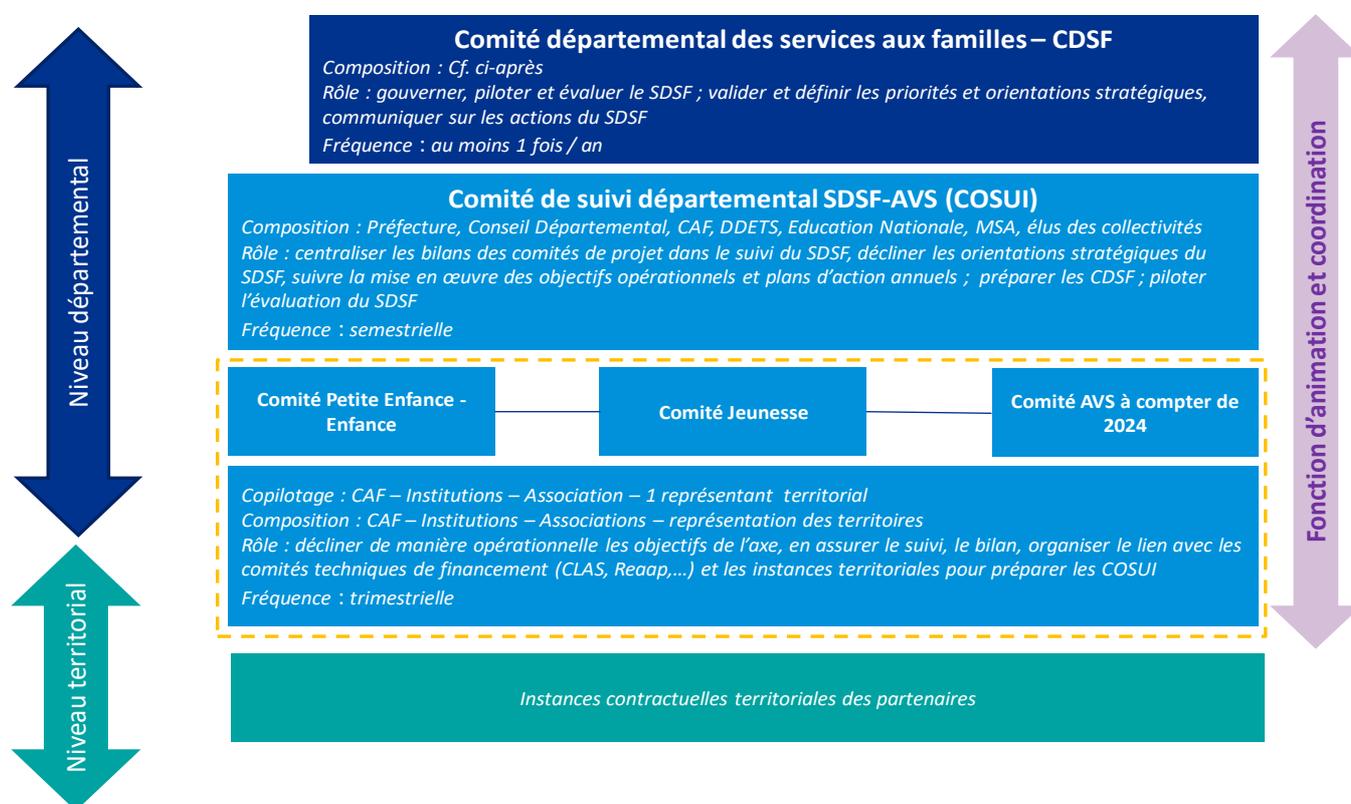
# V. LA GOUVERNANCE DU SDSF



l'ordonnance N° 2021 - 611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles **entraîne des évolutions en matière de services aux familles**, dans un objectif de **clarification et de simplification** en vue de contribuer au maintien et au développement de l'offre de services. Le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles, codifié aux articles D .214-1 à -6 du code de l'action sociale et des familles rénove la gouvernance des services aux familles sur les territoires en mettant en place des instances de concertation pilotées par les préfets.

La **gouvernance du présent Schéma Départemental des Services aux Familles** repose sur **deux comités techniques embrassant les problématiques relatives à chaque tranche d'âge** (Petite enfance-Enfance ; Jeunesse) et **un comité dévolu à l'animation de la vie sociale (AVS)**, en articulation avec des **instances contractuelles territoriales des partenaires afin d'assurer un lien permanent entre le SDSF et les territoires.**

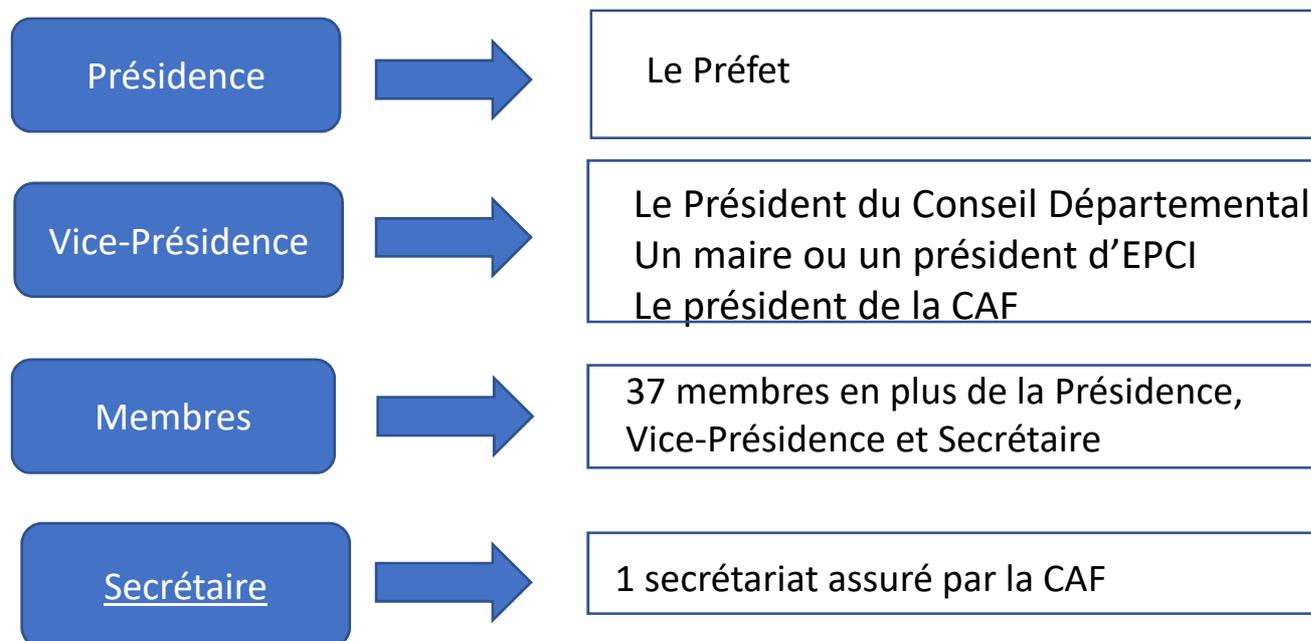
Chaque année, le Comité de suivi départemental définit le plan d'action que chaque Comité technique mettra en œuvre.





## La composition et les modalités du CDSF

### *La composition du CDSF*





## Les membres du CDSF

### Zoom sur les membres

La composition du comité départemental présentée ici reprend le décret paru dans le cadre de la loi d'accélération de la simplification de l'action publique

Quatre maires ou présidents d'EPCI, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de + de 10 000 habitants

Quatre représentants des services du Département, dont le médecin responsable de la PMI et le directeur de la Mdp ou leurs représentants

Quatre représentants des services de la CAF ou de la MSA, conjointement désignés par leurs directeurs

Trois représentants des services déconcentrés de l'Etat désignés par le préfet

Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'Eaje ou de soutien à la parentalité, dont au moins un représentant du secteur public, du secteur privé non-lucratif, du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels

Le président de l'UDAF ou son représentant ainsi que deux parents d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'UDAF

Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, sur proposition des organisations professionnelles représentatives sur le plan syndical

Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents.

Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations socioprofessionnelles représentatives des particuliers employeurs

Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional de la région d'appartenance du département;

Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la(les) chambre(s) de commerce et d'industrie territoriales, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture

Un représentant des employeurs publics du département, désigné par le secrétaire général aux affaires régionales

Le délégué départemental de l'agence régionale de santé;

Un magistrat, désigné par le premier président de la cour d'appel;

Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole, désigné par le président du conseil d'administration de la caisse après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la caisse de la mutualité sociale agricole;

Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, désignés par le préfet sur proposition des vice-présidents;

Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement, désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs;

## Les modalités de réunion prévues par la loi ASAP :

- Le comité départemental des services aux familles se réunit autant que nécessaire et au moins une fois par an en séance plénière sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci, de l'un des vice-présidents ou d'un tiers de ses membres. La première séance plénière est convoquée dans les huit mois suivant l'arrêté de nomination de ses membres;
- Le comité départemental des services aux familles **élabore son règlement intérieur**, adopté en séance plénière à la majorité simple. Il peut constituer en son sein des sous-commissions et des groupes de travail et s'adjoindre le concours d'experts qui ne peuvent prendre part aux votes.

## VI. ANNEXES



### Liste des interlocuteurs interrogés

- CAF de l'Ardèche, Jane-Aline BRIE, Directrice adjointe
- CAF de l'Ardèche, Oliver FAURY, Responsable du pôle stratégie et innovation
- CAF de l'Ardèche, Nadège DALLARD, chargée de conseil et de développement territorial sur la thématique Petite Enfance et animation de la vie sociale / ancienne coordinatrice de la CDSF
- CAF de l'Ardèche, Célia BONNEFOY, Responsable (par intérim) du secteur développement territorial
- CAF de l'Ardèche, Fanny RAYMOND, Chargée de conseil et de développement territorial
- MSA Cécile RANC, Responsable adjointe du service d'action sociale à la MSA Ardèche, Drôme, Loire.
- Département de l'Ardèche, Service Jeunesse, Sophie RIBES LASSALLE, Responsable du service Jeunesse CD07
- Département de l'Ardèche, PMI, Isabelle HACHE Puéricultrice et coordinatrice PMI
- Association des Maires de France, Michel CIMAZ, Maire de St Appolinaire d'Aurias
- UDAF, Angélique MILITON, Déléguée Prestations Familiales
- Education Nationale, Agnès LEGROS, Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) en charge de l'adaptation scolaire et des missions maternelles
- Education Nationale, Sylviane BENOIST-PIEDAGNEL, IEN Adjointe de M. L'Inspecteur d'académie
- Education Nationale, Olivier PARENT, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Chef du Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports
- Education Nationale, Lionel MIGLIORINI, Conseiller d'éducation populaire
- ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), Laetitia CURE et Armelle LAFOSSÉ, Coordinatrices Sud et Nord
- Familles Rurales (AFR), Nicolas SCHWOERER et Milène VILLARD, Coordinateurs Nord et Sud
- APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), Simon FOORD Directeur du pôle ressources, Cécile MAZOYER Coordinatrice Nord, Gladys ROSSIGNOL Coordinatrice Sud
- Fédération ardéchoise des centres sociaux (FACS), Vanessa JAUME, Coordinatrice
- CALAEPDA (Collectif des Accueillants des Lieux d'Accueil en Drôme-Ardèche), Cathy VIGNON Co-administratrice, Anne ZAMBEAUX Coordinatrice, Céline CRON Coordinatrice
- CDIFF (Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles) d'Aubenas, Nathalie EXMELIN, directrice
- La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Valence, Eric MAUGOURD, directeur
- Couples et Familles, Alain RALLET Président, Sylvie VIBER FRITCH Médiatrice, Nathalie RADET Corordinatrice



- Directeur AMFD, Christophe CLAVIERE
- Responsable AFAD, Isabelle REYNAUD
- Directrice Association familiale, Myriam DUTEMPLE
- Directrice ADMR, Anne FARGIER-AMAOUZ
- Responsable secteur ADMR, Pascale AYGLON
- Communauté de communes Beaume Drobie, Valentine Dal Fiume, Coordinatrice Enfance Jeunesse Parentalité Services à la population,
- L'Ilot Z'Enfants, Julie Chevalier, animatrice du Label Parents 07
- Agglomération Annonay Rhône Agglo, Maxime Goutagneux, coordonnateur
- L'îlot câlins, Cécile RIVIER, Directrice de l'association AGIPE et directrice du multi-accueil l'îlot câlin,
- CA Annonay Rhône Agglo, Nicole ARCHIER, élue en fonction au Syndicat SIVU (ancienne CC Vivarhône). 1ère adjointe à Peaugres et Conseillère communautaire à Peaugres



## Éléments de diagnostic

Les données ci-après du portrait social de l'Ardèche ont été fournies par la CAF et le Département.

### Généralités

#### Données repères

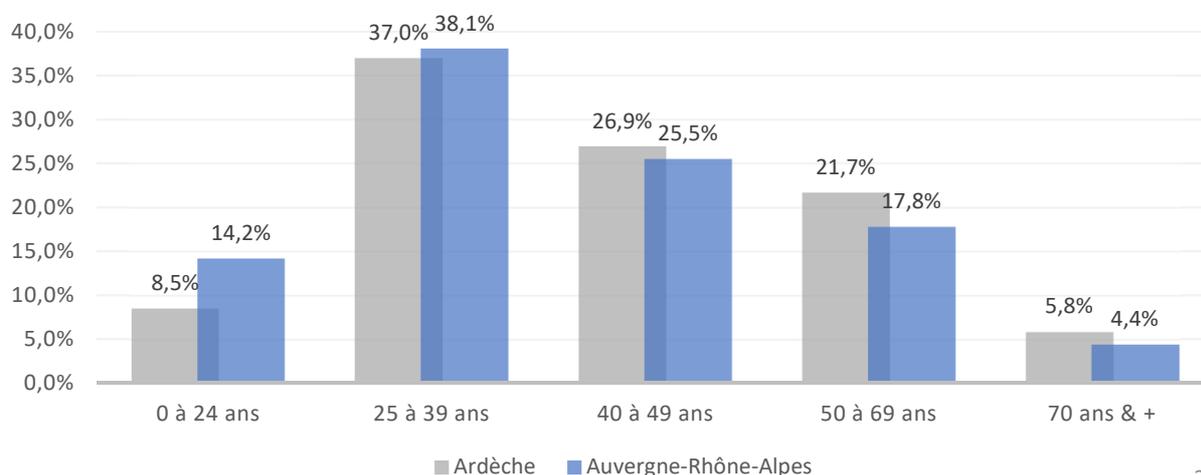
- **326 606 habitants** (4,1% des habitants de la région AuRA) (Insee 2018)
- **335 communes** (au 01/01/2020)
- **5 528,6 km<sup>2</sup> de superficie** (7,9% de la surface de la région)
- **Taux de chômage des 15-64 ans : 13,7%** (11,5% en AuRA ; Insee RP 2018)

#### Évolution de la population de 1968 à 2018 des plus grandes villes d'Ardèche ; Source : Insee (2018)

	1968	1990	1999	2009	2018	1968-2018
<b>Annonay</b>	20 757	18 525	17 522	16 923	16 288	-21,5%
<b>Aubenas</b>	10 763	11 105	11 018	11 365	12 253	+13,8%
<b>Guilherand-Granges</b>	7 226	10 492	10 707	10 893	10 760	+48,9%
<b>Tournon-sur-Rhône</b>	7 858	9 546	9 946	10 674	10 598	+34,9%
<b>Le Teil</b>	8 588	7 779	7 999	7 986	8 796	+2,4%
<b>Privas</b>	10 080	10 080	9 170	8 461	8 363	-17,0%
<b>Saint-Péray</b>	3 592	5 886	6 502	7 281	7 622	+112,2%
<b>Bourg-Saint-Andéol</b>	7 102	7 795	7 768	7 293	7 167	+0,9%
<b>Ardèche</b>	<b>256 927</b>	<b>277 581</b>	<b>286 023</b>	<b>313 578</b>	<b>326 606</b>	<b>+27,1%</b>

- **60 340 foyers allocataires Caf** (3,8% des allocataires de la région) (2020)
- **145 504 personnes couvertes par la Caf** (2020)
- **16 330 personnes couvertes par la Msa** (2020)
- **Taux de couverture Caf : 44,6%** (48,5% en AuRA)

Répartition des foyers allocataires par tranches d'âge



Source : Caf Ardèche (2020)



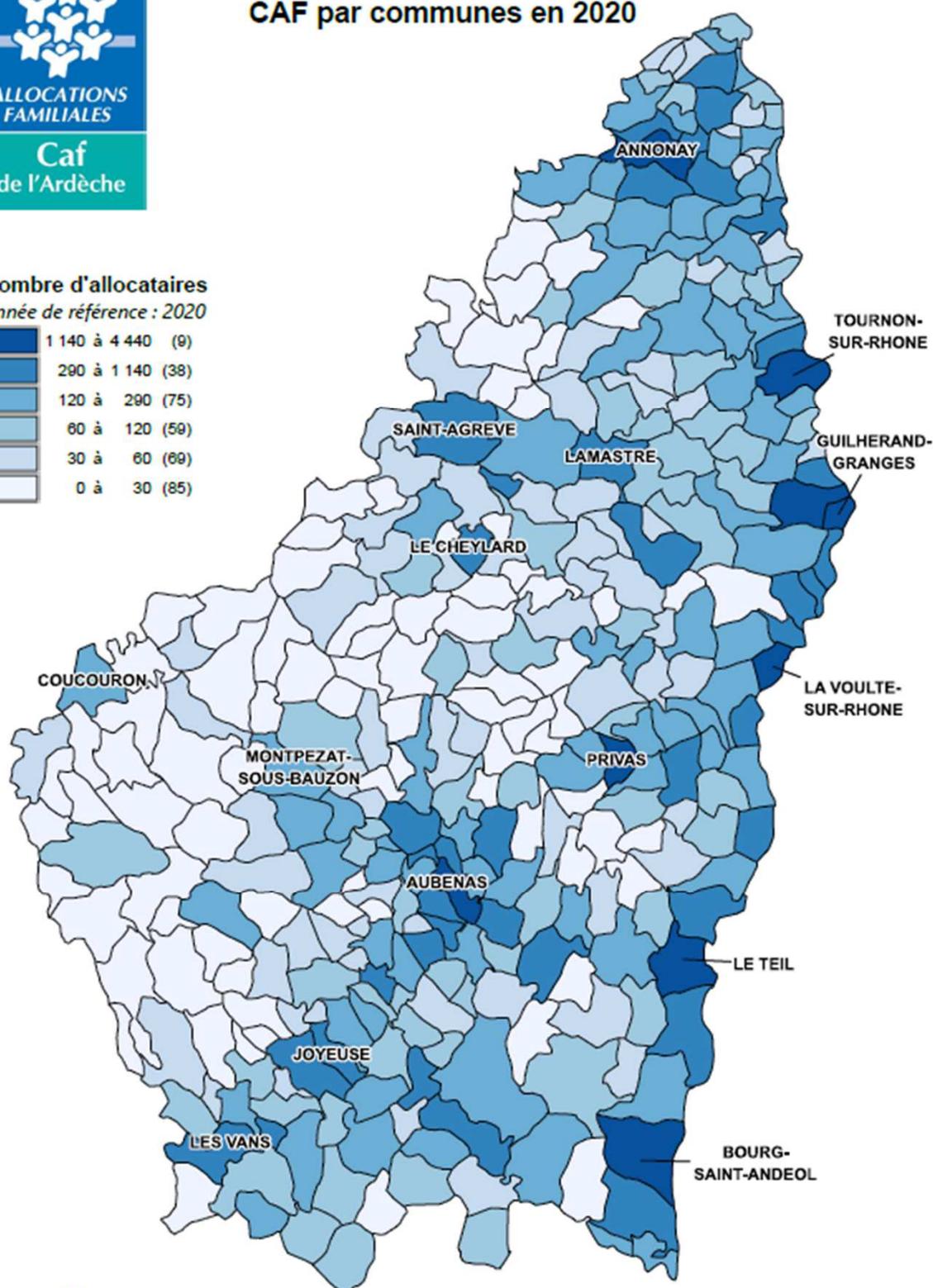
## Nombre d'allocataires de la CAF par communes en 2020

25/03/2021

### Nombre d'allocataires

Année de référence : 2020

	1 140 à 4 440 (9)
	290 à 1 140 (38)
	120 à 290 (75)
	60 à 120 (59)
	30 à 60 (69)
	0 à 30 (85)



0 10  
kilomètres

© Geofla© 2.0 IGN 2015

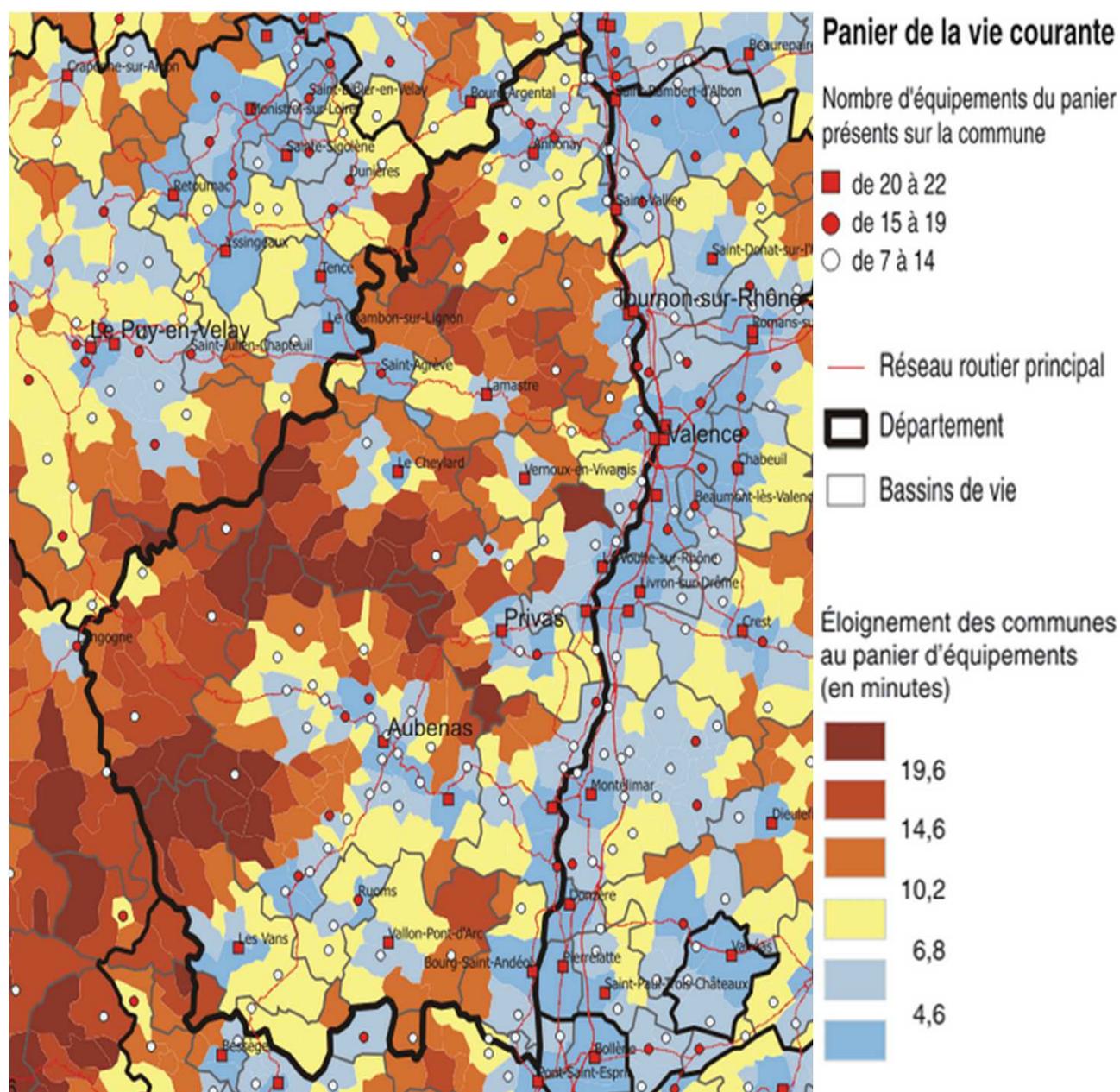
Source : CAF de l'Ardèche



## Une accessibilité aux équipements et services très disparate selon les territoires

Pour approcher la question de l'accessibilité de la population aux services de la vie courante, l'INSEE a développé un modèle de calcul de temps d'accès théorique à un panier d'équipements et services qui varie selon la catégorie de population observée (Pour plus de précisions : insee.fr).

Selon cette approche, seuls 4 Ardéchois sur 10 ont un temps d'accès aux équipements de la vie courante inférieur à 4,6 minutes. En France, 5 habitants sur 10 accèdent à un « Panier » en moins de 4 minutes.





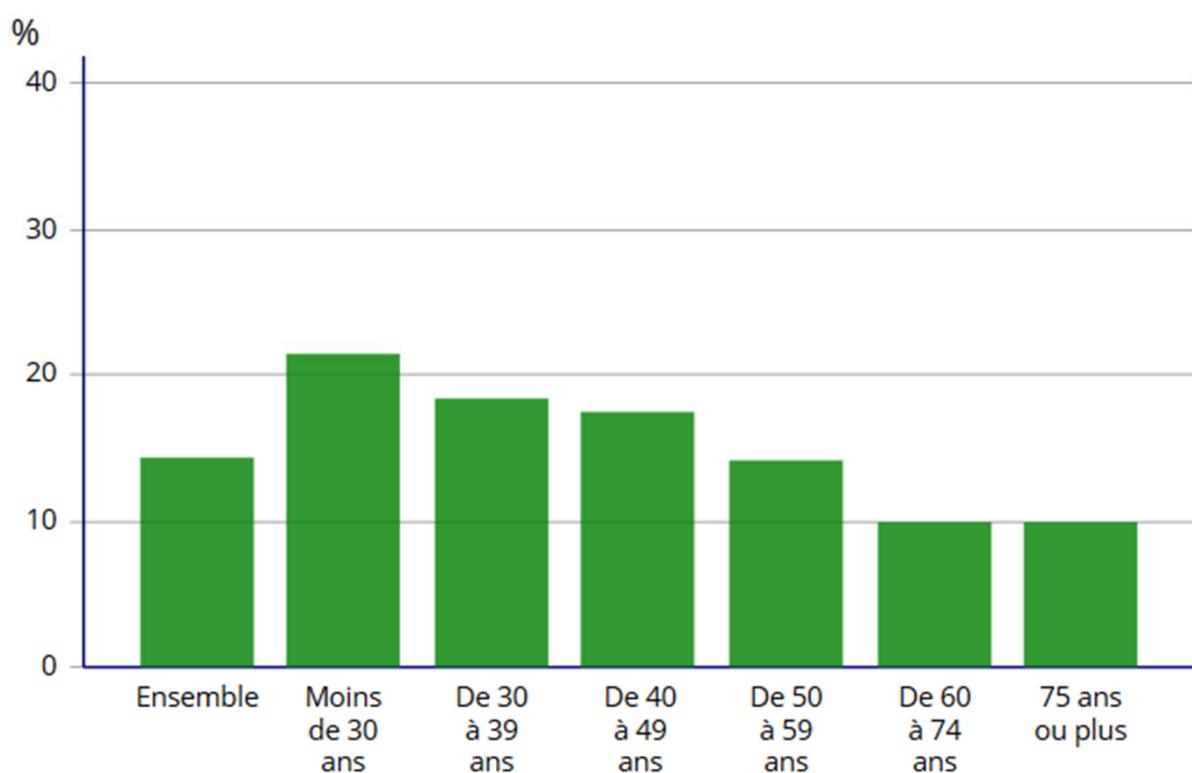
## Logement, précarité, exclusion

### Regard socio-économique

Le taux de pauvreté<sup>(1)</sup> s'élève à 14,4% en 2018 en Ardèche (AuRA : 12,7% ; France métropolitaine : 14,6%). Ce taux varie significativement selon les tranches d'âges : il atteint 21,5% chez les moins de 30 ans (AuRA : 19,8% ; France métropolitaine : 22,2%).

Les écarts de revenus sont moins importants en Ardèche qu'au niveau national ou régional (l'écart-inter-décile est de 3,0 contre 3,4 et 3,4). En revanche, une des caractéristiques de la population ardéchoise est de disposer de revenus modestes (revenu médian de 20 780 € contre 21 730 € en France métropolitaine et 22 480 € en AuRA).

#### REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2018



Source : Insee (2018)

Ce graphique ci-dessus relatif au taux de pauvreté par tranche d'âge en Ardèche montre que plus l'âge avance, plus le taux de pauvreté est bas. Ce phénomène s'explique en majeure partie par l'évolution classique d'une carrière.

---

1. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.



	Ardèche	AuRA	France métropolitaine
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>60 340</b>	<b>1 569 460</b>	<b>13 023 103</b>
<b>Bas revenus</b> <i>en % d'allocataires</i>	18 438 30,6%	428 799 27,3%	4 027 053 30,9%
<b>Fragiles</b> <i>en % d'allocataires</i>	9 309 15,4%	214 471 13,7%	1 824 391 14,0%
<b>Monoparents</b> <i>en % d'allocataires avec enfant</i>	8 749 28,8%	211 461 26,4%	1 917 242 29,5%
<b>Monoparents précaires</b> <i>en % de monoparents précaires allocataires</i>	5 299 60,6%	116 420 55,1%	1 098 726 57,3%
<b>20 à 24 ans</b> <i>en % d'allocataires</i>	4 570 7,6%	191 099 12,2%	1 449 972 11,1%
<b>Bas revenus 20 à 24 ans</b> <i>en % d'allocataires de 20 à 24 ans</i>	1 275 27,9%	42 266 22,1%	357 612 24,7%

Source : caf (2020)

La proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation inférieur à 1 105€) est inférieure à la proportion nationale mais supérieure au taux régional, ils représentent près d'un allocataire sur trois à l'échelle du territoire. Les allocataires fragiles sont surreprésentés en Ardèche avec 15,4% du fichier concerné contre 13,7% et 14,0% en Auvergne Rhône Alpes et sur la France métropolitaine.

28,8% des allocataires avec enfant(s) sont des monoparents ce qui est semblable au national mais ceux-ci sont plus précaires que l'ensemble des allocataires : plus de 3 monoparents sur 5 ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus.

Le nombre d'allocataires de 20 à 24 ans est relativement faible en Ardèche cependant près de 28% ont des bas revenus (22,1% en AuRA et 24,7% en France métropolitaine).

	Ardèche	AuRA	France métropolitaine
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>60 340</b>	<b>1 569 460</b>	<b>13 023 103</b>
<b>Revenu de solidarité active (RSA)</b> <i>en % d'allocataires</i>	6 806 11,3%	166 723 10,6%	1 779 821 13,7%
<b>RSA majoré</b> <i>En % de bénéficiaires du RSA</i>	708 10,4%	18 849 11,3%	200 553 11,3%
<b>Allocation aux adultes handicapés (AAH)</b> <i>en % d'allocataires</i>	6 193 10,3%	127 113 8,1%	1 140 715 8,8%
<b>Prime pour l'activité (PPA)</b> <i>en % d'allocataires</i>	21 263 35,2%	500 938 31,9%	4 234 413 32,5%

Source : caf (2020)



Les bénéficiaires du RSA de la CAF sont 6 806 à vivre sur le département, ils représentent plus de 11% des allocataires ce qui est inférieur au taux national mais proche du taux régional. Parmi ces bénéficiaires, 10,4% ont une majoration pour parent isolé.

Le pourcentage de bénéficiaires de l'AAH est élevé en Ardèche comparativement à l'Hexagone et à la région d'appartenance. Le taux élevé d'équipements pour personnes en situation de handicap et la tradition d'accueil familial sur le territoire peuvent être avancés comment facteurs explicatifs.

Enfin plus d'un allocataire sur quatre voit ses revenus complétés grâce à la prime pour l'activité soit un taux supérieur à celui de la région et de la France métropolitaine.

#### MSA

	Bas revenus	Monoparent s	PPA	RSA	AAH
Ardèche	2 594	351	1 492	282	237
AuRA	27 042	4 167	19 881	2 728	3 542
France	216 809	39 959	144 639	22 721	35 076

Source : Msa (2019)

La précarité semble plus marquée chez les allocataires ardéchois de la MSA que dans le reste de la région Auvergne Rhône Alpes. Les taux de foyers monoparentaux, d'allocataires du RSA ou de la PPA y sont plus élevés. La proportion de foyers allocataires à bas revenus (62,9% en 2019) est stable dans le temps (62% en 2015) mais elle aussi significativement plus élevée que les moyennes régionales (52%) et nationales (49,6%).

À la différence des données Caf, dans le régime agricole, la proportion de nombre de bénéficiaires ardéchois de l'AAH est inférieure (2,3%) à la moyenne régionale (2,5%).



## Zoom sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

5 quartiers prioritaires ont été retenus sur le département :

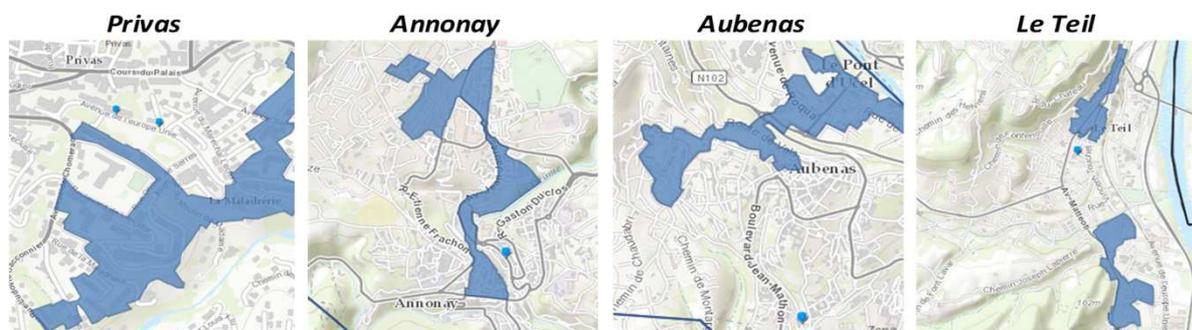
- **Annonay** : Les hauts de ville (2 019 habitants)
- **Privas** : Nouvel Horizon (1 210 habitants)
- **Aubenas** : Le Contrat Ville Des Quartiers D'Avenir D'Aubenas (2 081 habitants)
- **Le Teil** : Cœur de Ville (1 126 habitants) et Sud Avenir (1 206 habitants)

Soit un total de 7 642 habitants (taux de couverture Caf de 74,5%).

	Le contrat ville des quartiers d'avenir d'Aubenas	Cœur de ville	Sud avenir	Les hauts de ville	Nouvel Horizon	Ardèche
Allocataires	772	342	279	884	441	60 007
Allocataires avec enfant(s)	283	117	119	362	152	30 547
Nombre moyen d'enfant par famille	2,1	2,0	2,2	2,2	2,4	2,0
% Isolés	55,4%	61,1%	49,8%	51,7%	58,0%	43,7%
% Bas revenus	49,4%	42,1%	41,9%	51,0%	47,6%	29,7%
% Enfants de moins de 3 ans avec parents ou monoparent en emploi	9,7%	22,5%	21,2%	19,6%	17,3%	54,9%
% PPA	30,1%	39,8%	30,8%	28,7%	24,7%	35,2%
% RSA	24,7%	21,6%	19,4%	23,1%	22,0%	10,5%

Source : Caf (2019)

Ces quartiers ont été identifiés selon un critère unique : la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an. Il en résulte logiquement un fort taux de couverture de la Caf avec un important taux d'allocataires à bas revenus, une proportion importante d'allocataires bénéficiaires du RSA, peu d'enfants avec parents ou monoparent en emploi, etc.



Source : Cafdata ; IGN, Esri, HERE, Garmin, INCREMENT P, USGS, METI/



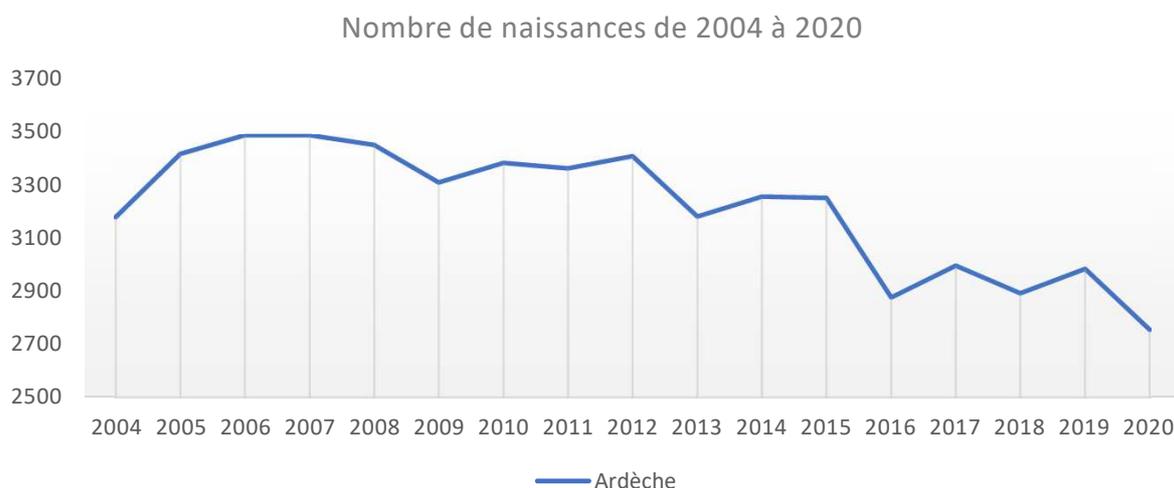
[Point de contact Caf](#)



## Services aux familles

### Petite enfance

Un nombre de naissance fluctuant et une situation socio-économique nuancée des parents



Source : Insee, statistiques de l'état civil (2020)

2 754 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le département en 2020 (3 254 en 2016, une diminution de 4,2% contre – 6,4% au national). Les enfants d'allocataires âgés de moins de 6 ans sont près de 16 650 à vivre sur le territoire, dont 8 000 âgés de moins de 3 ans (une diminution de 7,2% pour les moins de 6 ans et de 8,6% pour les moins de 3 ans par rapport à 2016).

51,8% des jeunes enfants d'allocataires de moins de 3 ans ont leurs 2 parents ou le monoparent en emploi, ce qui est légèrement supérieur au taux national (50,5%).

Parmi les 7 410 familles avec enfant(s) de moins de 3 ans :

- 12,6% de ces familles sont monoparentales (national : 15,8%)
- 24,6% sont en situation précaire (en dessous du seuil de bas revenus) (national : 27,3%)
- 16,0% sont fragiles (au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations Caf) (national : 14,3%)

Parmi les enfants de moins de 6 ans, 143 sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

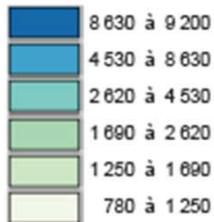


*Un taux de couverture élevé et une offre d'accueil diversifiée*



## Répartition des foyers allocataires par EPCI, des assistants maternels, EAJE et RAM par communes

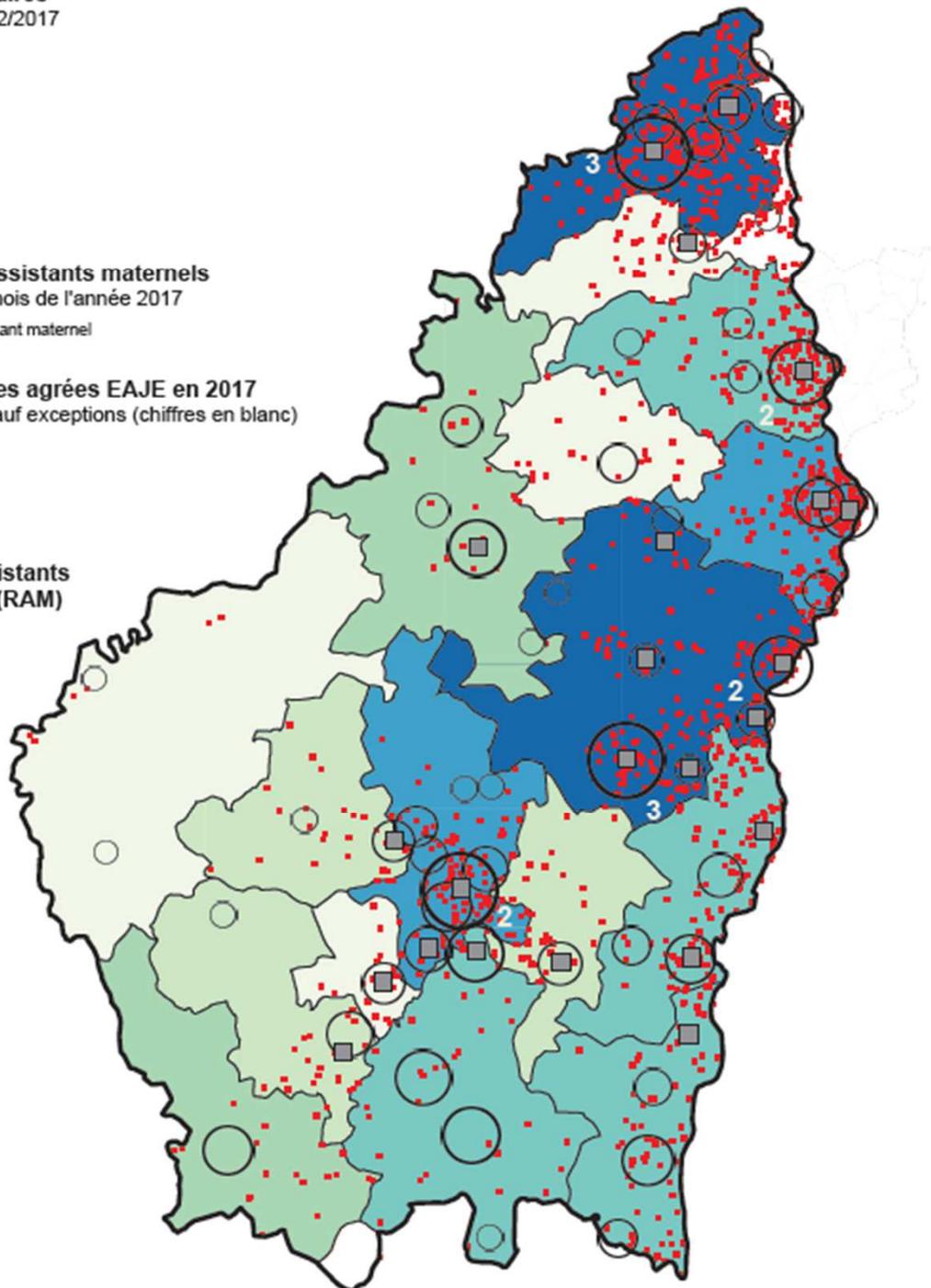
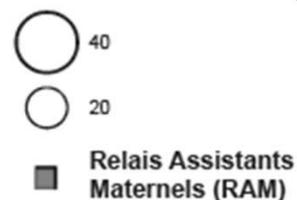
**Nombre d'allocataires**  
CAF & MSA au 31/12/2017



**Répartition des assistants maternels**  
Actifs au moins un mois de l'année 2017

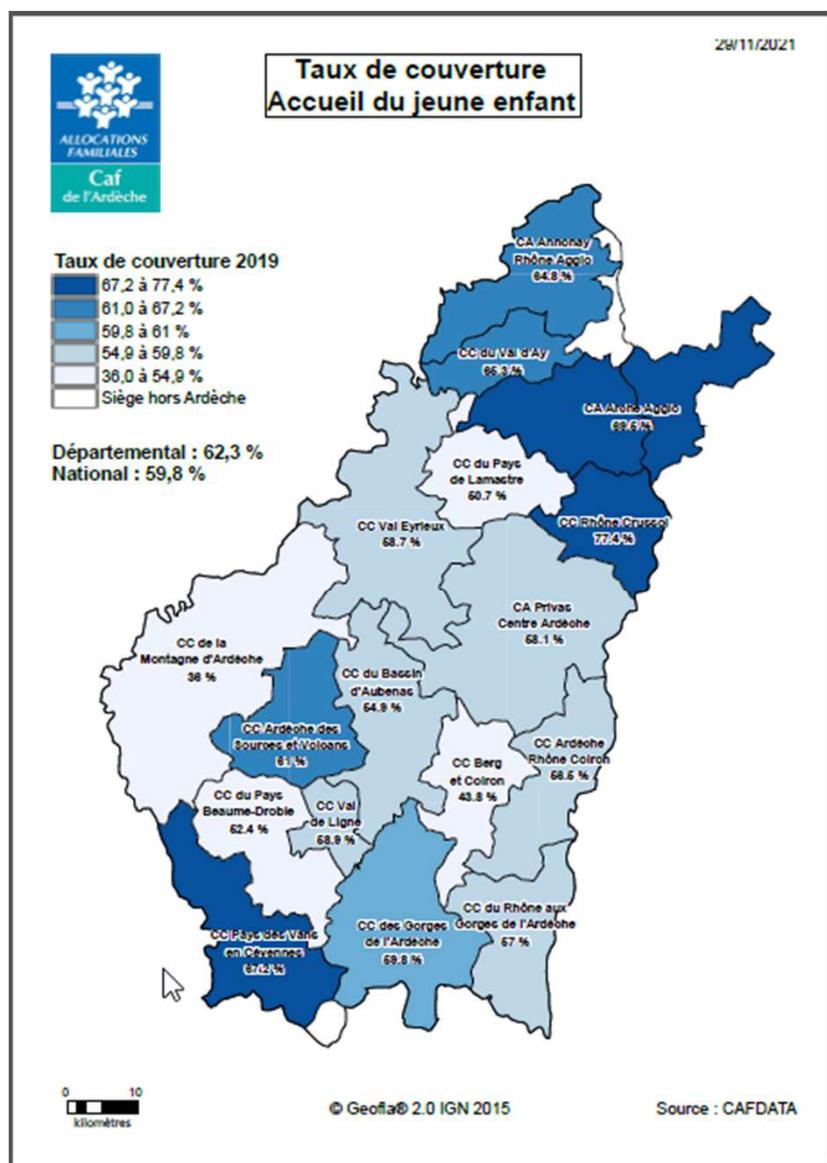
1 point = 1 assistant maternel

**Nombres de places agréées EAJE en 2017**  
1 cercle = 1 EAJE sauf exceptions (chiffres en blanc)





**Le taux de couverture** (capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans, au 1er Janvier 2019) sur le territoire **est de 62,3 %** (national : 59,8 %).



Nombre d'enfants par modes d'accueil et assistants maternels sur le département en 2018 :

Accueil collectif						
Type accueil	Nombre de structure	Nombre de places agréées de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants inscrits	Dont pauvres	Taux d'occupation réalisé (%)	Taux d'occupation facturé (%)
Accueil collectif	50	1 226	3 633	1 292	65,2%	69,6%
Accueil familial	1	60	147	85	53,5%	57,2%
Accueil parental	2	36	94	36	65,5%	68,0%
Micro-crèche en PSU	8	78	229	104	64,3%	67,4%
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>1 400</b>	<b>4 103</b>	<b>1 517</b>	<b>64,6%</b>	<b>68,8%</b>

2. Nombre d'enfants inscrits qui se voient appliquer une tarification inférieure à 1€de l'heure



Assistants maternels			
Nombre assistants maternels agréés actifs au moins un mois de l'année	Nombre assistants maternels agréés actifs au cours du mois de référence	Taux d'assistants maternels de 50 ans ou plus	Nombre enfants gardés
1 397	1 201	42,4%	4 538

Source : Caf (2018)

**Le taux d'occupation réalisé** en accueil collectif (65,2%) est supérieur au taux national (63,6%).

Parmi les 1 201 assistants maternels agréés actifs au cours du mois de référence (Novembre 2018), 70,3% d'entre eux gardent 3 enfants et plus contre 60,7% en France métropolitaine.

Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) permettent d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire. Les 26 RAM couvrent une grande partie du département et comptent 26,7 Équivalent Temps Plein (ETP). On compte ainsi un ETP animatrice Ram pour 53,7 assistants maternels sur le territoire, soit un ratio plus élevé qu'à l'échelle nationale (1 pour 98,8).

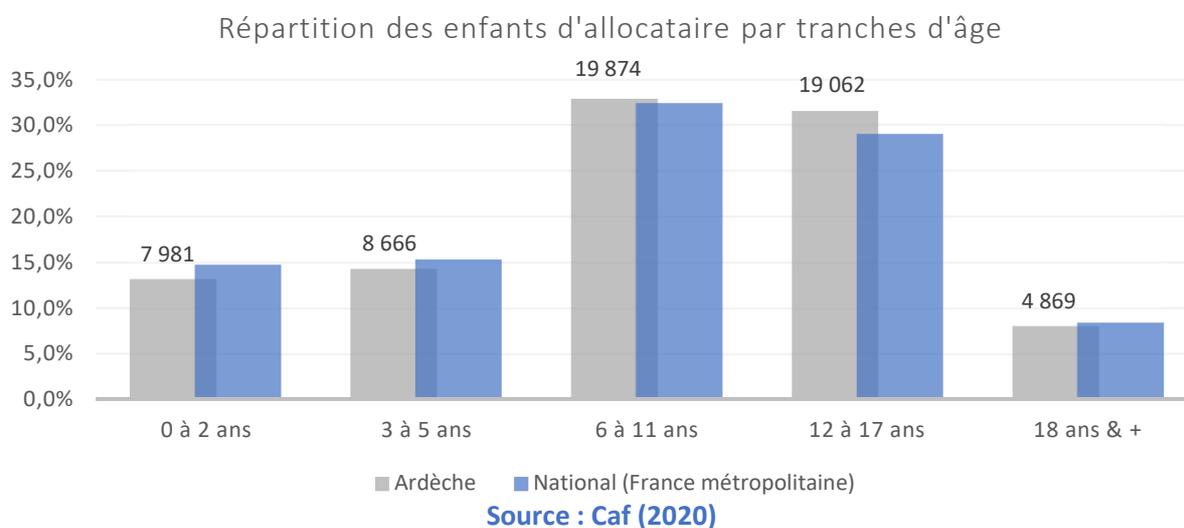
Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) se multiplient en Ardèche, depuis la première qui a été créée en 2010 à Lavilledieu, elles sont (en 2019) au nombre de 28 et profitent à 80 assistants maternels. Ce mode d'accueil, permettant aux assistants maternels de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, offre 319 places aux enfants du territoire.

En complément, 712 enfants (cumul des données Caf & Msa) de deux ans, résidant sur le territoire, sont scolarisés en école maternelle (privée ou publique) en 2018 (**soit 27,7% de la population des enfants de 2 ans** contre 13,0% en France métropolitaine).



## Enfance – Jeunesse

Une offre de loisir conséquente et diversifiée sur le territoire



Parmi les 60 452 enfants d'allocataires, 19 874 sont âgés de 6 à 11 ans sur le territoire intercommunal. En matière de loisirs, le territoire apparaît bien doté :

- 77 structures proposant un accueil extrascolaire
- 53 structures proposant un accueil périscolaire
- 26 structures proposant un accueil ados

Les jeunes et adolescents (12-17 ans) sont pour leur part 19 062 à vivre sur l'Ardèche.

Parmi les enfants, jeunes et adolescents (6-17 ans), 993 sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Sur le département, 40 Promeneurs du Net (PDN) accompagnent les jeunes sur internet : ils répondent à leurs sollicitations, favorisent les bonnes pratiques et les sensibilisent aux risques.

### L'encouragement à l'autonomie des jeunes co-porté par les acteurs :

Depuis 2019, la Caf de l'Ardèche porte l'ambition de poursuivre une politique dynamique en faveur de l'accès des jeunes à l'autonomie, en lançant un appel à projet annuel. Cela a représenté près de 55 dossiers et une enveloppe financière attribuée de 209 901 euros pour 2019. Un travail sur un appel à projet commun entre la Caf de l'Ardèche et le Département portant le financement d'initiatives des Jeunes (le volet 1 de cet appel à projet) a débuté fin 2019.

La MSA porte également depuis 2000 un appel à projet Jeunes, ouvert aux 13-22 ans qui vivent dans des territoires ruraux, quel que soit leur régime d'affiliation. En parallèle, le régime agricole lance chaque année un appel à projets spécifique destiné aux jeunes scolarisés dans les maisons familiales rurales.

Dans le cadre de sa généralisation, en 2020, la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) a été déployé par la Caf de l'Ardèche. 7 projets pourraient être agréés bénéficiant d'un financement de 6.25 ETP d'animateurs qualifiés (minimum de niveau 4).



*Une situation défavorable des jeunes et une offre de formation supérieure en développement*

	Ardèche	AuRA	France
Indice de jeunesse (-20 ans/60 ans & +)	69,0%	95,0%	93,0%
Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)	17,7%	14,1%	16,3%
Part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire	55,1%	53,9%	54,2%

Source : Insee (2018)



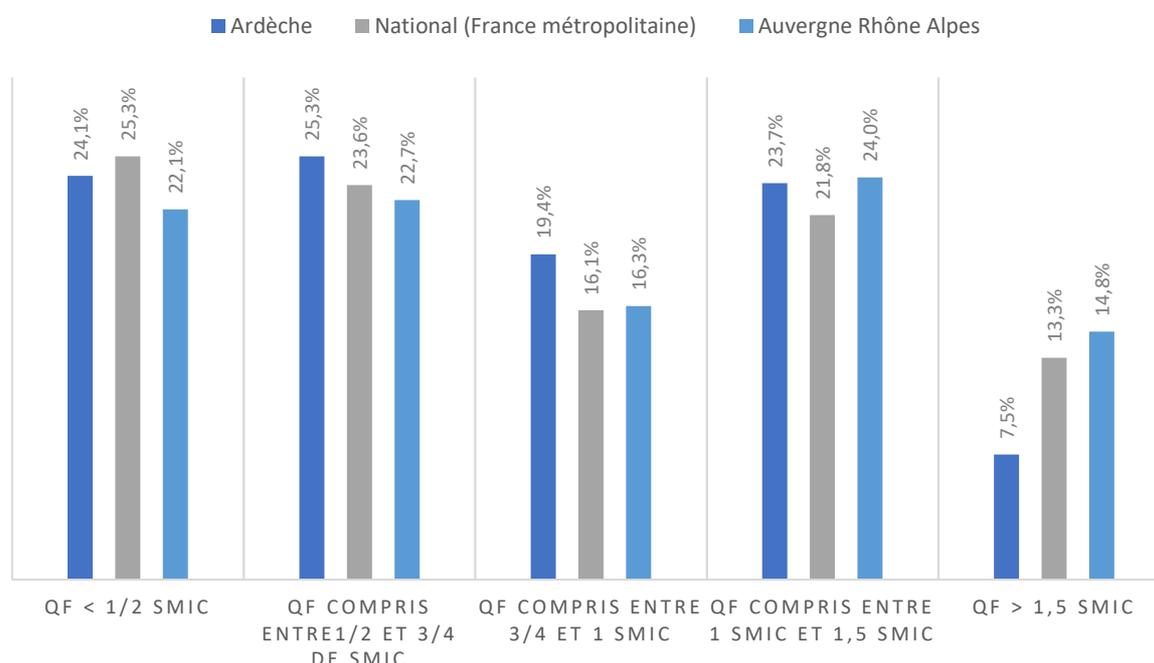
## Accompagnement à la parentalité

*Moins de familles allocataires avec un bas QF mais moins aussi avec un haut QF*

30 430 allocataires avec enfant(s) vivent sur le département. Ils représentent 50,4% des foyers allocataires, soit une proportion similaire au national (49,9%). À noter que 28,8% des familles sont monoparentales.

Sur les 30 430 familles du territoire, on recense 12 996 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans et 7 410 avec au moins un très jeune enfant de moins de 3 ans.

### TAUX D'ALLOCATAIRES AVEC ENFANT(S) SELON LE QF



De nombreuses actions en faveur de la parentalité en partenariat avec la Caf

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) propose aux parents des actions de soutien à travers le dialogue et l'échange, dans les différentes étapes de leur vie de parents. Il ne s'agit pas d'éduquer ou de rééduquer mais bien d'apporter une écoute et un appui aux parents. Ce réseau a engagé 40 actions sur le territoire en 2020, dont 13 mises en place pour la première fois, au travers de 26 structures. Ces actions ont attiré 5 852 participants, soit 1 078 familles différentes. Les actions Reaap se sont essentiellement portées sur la nature « Action parents-enfants ».

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école (qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social). Sur l'année scolaire 2020-2021, 17 structures (principalement des centres sociaux) ont porté un CLAS. 482 familles différentes et 699 enfants ou jeunes différents sont concernés par le CLAS.

Les lieux d'accueil enfants parents (Laep) accueillent, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.



C'est un lieu de socialisation pour l'enfant qui apprend progressivement la vie en collectivité avec ses limites et ses règles.

La combinaison des trois services énoncés ci-dessus constitue le panier parentalité. Sur 17 EPCI en Ardèche, 6 dispose du panier soit 35,5% en 2019 :

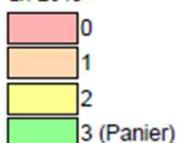
EPCI	CLAS	REAAP	LAEP	PANIER
CA ANNONAY RHONE AGGLO	2	10	1	✓
CA ARCHE AGGLO	1	1	1	✓
CA PRIVAS CENTRE ARDECHE	5	10		✗
CC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS		1		✗
CC ARDECHE RHONE COIRON	1	1	1	✓
CC BERG ET COIRON	1		1	✗
CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE				✗
CC DES GORGES DE L'ARDECHE				✗
CC DU BASSIN D'AUBENAS	3	9	1	✓
CC DU PAYS BEAUME-DROBIE		2	1	✗
CC DU PAYS DE LAMASTRE		1		✗
CC DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	2	4	1	✓
CC DU VAL D'AY		1		✗
CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	1	1	1	✓
CC RHONE CRUSSOL			1	✗
CC VAL DE LIGNE			1	✗
CC VAL EYRIEUX	1	1		✗



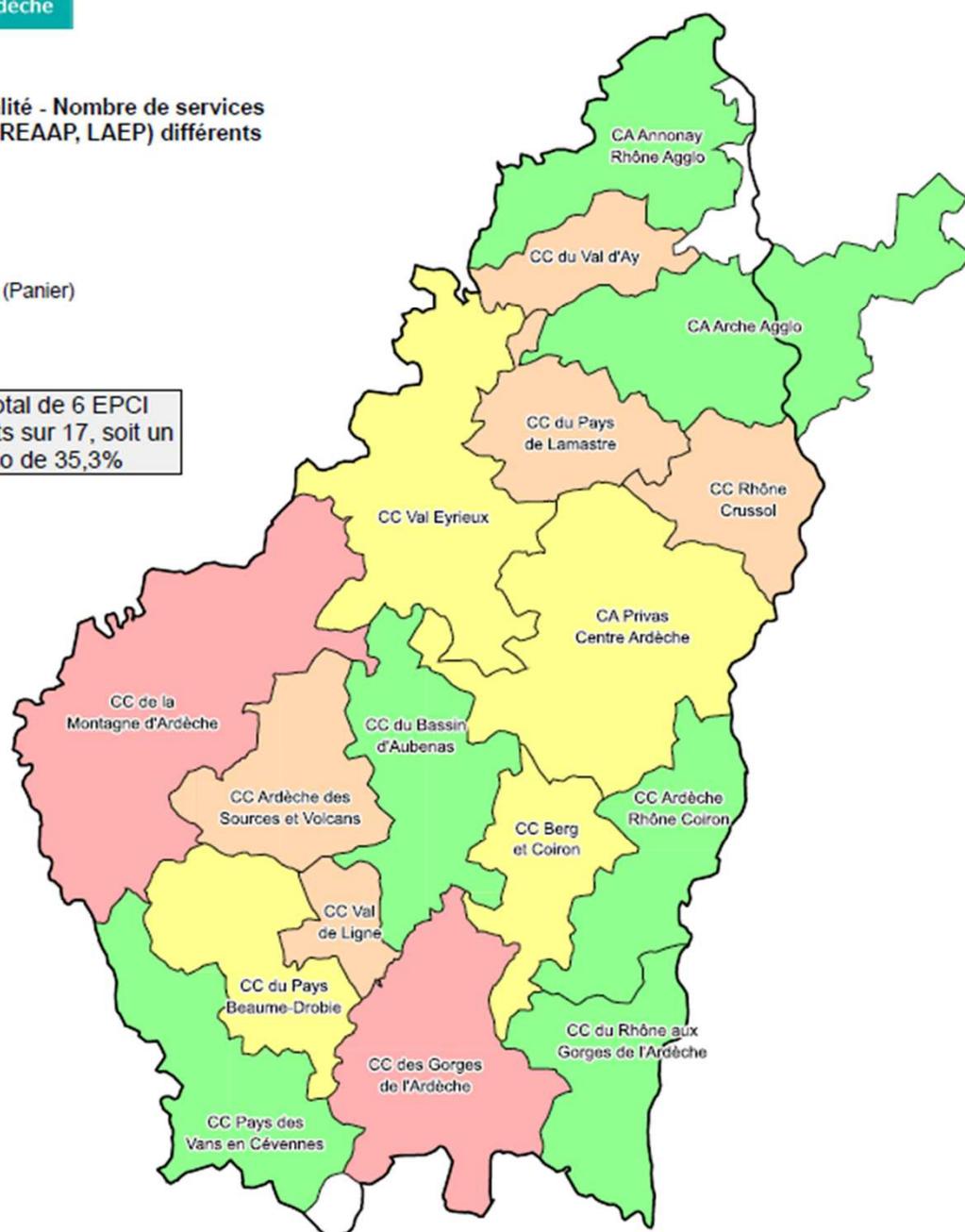
## Part des EPCI couverts par au moins un panier de services parentalité

Ver : 02/09/2020

Parentalité - Nombre de services (CLAS, REAAP, LAEP) différents  
En 2019



Un total de 6 EPCI couverts sur 17, soit un ratio de 35,3%



© Geofla® 2.0 IGN 2015

Source : Caf de l'Ardèche



D'autres dispositifs sont proposés en Ardèche pour accompagner les familles :

**Les espaces de rencontre** sont des lieux d'accueil, sécurisants et provisoires, où une équipe de professionnels aide à maintenir la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec qui il ne vit pas, et ce lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions. En Ardèche, le centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) propose deux espaces de rencontre : un à Aubenas et l'autre à Annonay.

**La médiation familiale** est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial. Son rôle est de rétablir la communication lors de situations tendues afin de trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention pluri partenariale avec la CAF de l'Ardèche, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations, la Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire, la Cour d'Appel et le Département de l'Ardèche et de financement associés. Les partenaires sont : l'AEMF : Accueil, Écoute, Médiation Familiale et l'Association couple et familles. Ce service est proposé à Aubenas, Tournon, Privas et Annonay.

En complément du versement des prestations légales, la CAF déploie une offre de service sociale qui s'inscrit dans une démarche proactive et réactive permettant d'aller au-devant des familles en les accompagnant lorsqu'elles font face à des difficultés liées à des changements de situations familiales. Le travail social en Caf prolonge l'intervention au-delà des aspects de gestion des droits administratifs (accès aux droits prestations) et offre une possibilité d'accompagnement global des familles, complétant le rôle d'accueil et de conseil, assumé au quotidien par les Conseillers du Service à l'Usager et les Gestionnaires Conseils.

Une attention particulière est donnée aux situations de séparations conjugales, nouvelles naissances, décès d'enfant et décès d'un parent. Les travailleurs sociaux de la Caf interviennent dans le cadre de rendez-vous individuel et proposent des informations collectives pour l'accès aux droits sur tout le territoire. En 2020 il y a eu près de 2 600 naissances, plus de 1 200 séparations, 140 veuvages et 12 décès d'enfant déclarés par les allocataires du territoire. Cette même année, des informations collectives ont été programmées dans le cadre de l'offre de service naissance « Futurs parents » sur tout le territoire et des informations collectives « Parents après la séparation » ont été initiées sur chaque DTAS ou la MSA a été également associée. Cependant, en raison de la crise sanitaire, tout a été annulé. Une réflexion est en cours pour une mise en place en distanciel.



## Animation de la vie sociale

La Caf, le département et la MSA ont participé avec la Fédération ardéchoises des Centres sociaux à la co-construction, dans le cadre d'une démarche partagée, co-portée l'ambition de poursuivre les travaux engagés en 2013 visant à l'émergence d'une société plus juste et plus harmonieuse. Ce schéma constitue une feuille de route pour 5 ans des actions sur lesquelles ils veulent s'engager.

### Extrait SDAVS 2019-2023 : éléments de définition partagée de l'animation de la vie sociale



#### Les finalités poursuivies par les structures de l'animation de la vie sociale

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, centre social ou espace de vie sociale, quelles que soient son importance ou les particularités de son territoire d'implantation, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- **l'inclusion sociale** et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et **la cohésion sociale** sur le territoire,
- **la prise de responsabilité des usagers** et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins individuels, collectifs et sociaux.

En raison des finalités poursuivies, il en découle ces principes : **le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité et la mixité, la solidarité, la participation et le partenariat.**

« Le projet social » est la clé de voûte de ces structures de l'animation de la vie sociale. Il explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées [...]

Chaque structure de l'animation de la vie sociale assure deux missions transversales à l'égard des habitants :

- Être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. (...)
- Être un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets (...).”



## *Une offre de service présente*

" En 2019, l'Ardèche compte 17 structures d'animation de vie sociale. 15 sont agréées « Centre Social » et 2 « Espace de vie sociale ». En Ardèche, on compte 1 centre social pour 20 322 habitants. Ce rapport est de 1 pour 24 137 à l'échelle de la région AuRA et 1 pour 28 819 au niveau National. L'Ardèche semble donc bien couverte au regard de cet indicateur.

En complément des centres sociaux et espaces de vie sociale, au cours des dernières années, un certain nombre de projets de tiers-lieux a émergé sur le département. Le tiers-lieu est un terme générique désignant différents types d'espaces de rencontres et de création entre habitants d'un territoire. Les tiers-lieux sont des espaces collaboratifs, innovants et polymorphes, permettant aux habitants d'un territoire de réaliser des projets, de découvrir les outils et usages numériques et d'accéder à différents types de services dans une logique de pair à pair. D'après la Trame 07, association « Supporteur Officiel des Tiers lieux 07 », 15 tiers lieux sont ouverts et 17 autres sont en projet. S'ajoutent à cela 2 accorderies, des épiceries solidaires...

Les Centres Sociaux sont implantés dans les territoires présentant un public d'allocataires fragiles. Les 5 quartiers politique de la ville bénéficient de la couverture d'un centre social. De plus, près d'un tiers des structures AVS sont situées en « zone de revitalisation rurale ». Des besoins persistent sur deux territoires encore non couverts à ce jour. Il s'agit de Largentière et de Bourg Saint-Andéol. Certains territoires classés en « zone de revitalisation rurale » ne sont pas couverts non plus. "



## Glossaire et Acronymes

### *La population et les familles*

**Famille selon l'INSEE** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

**Ménage selon l'INSEE** : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient forcément unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**QPV** – Quartier Politique de la Ville.

### La petite enfance et l'enfance

**ALSH** : Accueil de Loisir Sans Hébergement.

**AVIP** (crèches) - Crèches à vocation d'insertion professionnelle.

**Crèche familiale** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une assistante maternelle. Les enfants découvrent cependant la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale de façon régulière par journée ou demi-journée.

**EAJE** : Equipement d'Accueil du Jeune Enfant.

**Halte-garderie** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.

**LAEP** : Lieu d'Accueil Enfant Parent.

**MAM** : Maison d'Assistantes Maternelles.

**Micro-crèche** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 10 enfants. A la différence des crèches traditionnelles, les enfants sont tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. L'objectif est d'offrir un accueil individualisé aux enfants, tout en permettant aux plus jeunes d'être « tirés vers le haut » et aux plus grands d'apprendre à prendre soins des petits.

**Multi-accueil** : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.

**RAM** : Relais Assistantes Maternelles.

**REAAP** – Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

**REP** : Relais Petite Enfance.



**Taux de couverture global** : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles et les structures collectives.

**Taux de couverture en accueil collectif** : nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, halte-garderie) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

**Taux de couverture en accueil individuel** : nombre de places pour l'accueil par une assistante maternelle pour 100 enfants de moins de 3 ans.

## La santé, la prévention, le handicap

**AAH** : Allocation aux adultes handicapés.

**AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

**Taux de pénétration de l'AAH/AEEH** : nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans ou de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

## Acronymes des structures ou instances du territoire

**ACEPP** – Association des Collectifs enfants, parents, professionnels.

**AMF** – Association des maires de France.

**AMR** – Association des maires ruraux.

**APAJH** - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés.

**ARS** – Agence régionale de la Santé.

**CAF** – Caisse d'Allocations Familiales.

**CALAEPDA** – Collectif des accueillants des lieux d'accueil en Drôme-Ardèche.

**CD** – Conseil Départemental.

**CDIFF** - Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles.

**CDAJE** – Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.

**CDSP** - Commission Départementale de Soutien à la Parentalité.

**CED** – Contrat Enfance départemental.

**CNAF** – Caisse Nationale d'allocations familiales.

**COPIL** – Comité de Pilotage.

**COTECH** – Comité technique.



**DREES** - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

**DTAS** – Direction territoriale de l'action sociale

**EPCI** – Etablissement public de coopération intercommunale.

**MSA** – Mutualité sociale agricole.

**PRH** – Pôle ressource handicap.

**UDAF** - Union Départementale des Associations familiales.

## Acronymes des cadres d'intervention

**CDSF** – Comité départemental des services aux familles.

**CLAS** – Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

**COG** – Convention d'objectifs et de gestion.

**CPOM** – Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

**CTEAC** – Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle.

**CTG** – Convention Territoriale Globale.

**SDSF** – Schéma départemental des services aux familles.



Et leurs partenaires



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES